

Conseil Municipal

OLORON-SAINTE-MARIE

Séance du 13 avril 2015

Liste des présents

MAIRE :

Hervé LUCBEREILH

ADJOINTS :

M. Daniel LACRAMPE

M. Gérard ROSENTHAL

M. Maylis DEL PIANTA

M. Pierre SERENA

M. Jean-Jacques DALL'ACQUA

Mme Rosine CARDON

Mme Denise MICHAUT

M. Clément SERVAT

CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Mme Henriette BONNET

Mme Maïté POTIN

M. Didier CASTERES

M. André LABARTHE

M. Michel ADAM

Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES

Mme Patricia PROHASKA

Mme Carine NAVARRO

M. David CORBIN

Mme Ing-On TORCAL

M. Francis MARQUES

M. Bernard UTHURRY

Mme Marie-Lyse GASTON

M. Jean-Étienne GAILLAT

M. Robert BAREILLE

Mme Anne BARBET

M. Jean-Pierre ARANJO

Mme Véronique PEBEYRE

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT

Mme Arac. ETCHENIQUE donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL

M. Jacques NAYA donne pouvoir à Mme Leïla LE MOIGNIC-BOUSSIES

M. André VIGNOT donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA

M. Jean-Étienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY

Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE

SOMMAIRE

Contenu

<i>1 -a- Compte de gestion 2014 – Ville d’Oloron Sainte-Marie</i> _____	8
<i>1 -b- Compte de Gestion 2014 – Eau Potable.</i> _____	9
<i>1 -c- Compte de Gestion 2014 - Assainissement.</i> _____	10
<i>1 -d- Compte de Gestion 2014 - Navettes urbaines.</i> _____	10
<i>43 - Compte de gestion 2014 – Lotissement de SOeix</i> _____	10
<i>44 - Compte de Gestion 2014 – Lotissement de Légugnon</i> _____	11
<i>2 -a- Compte administratif 2014 - Ville d'Oloron Sainte-Marie</i> _____	11
<i>2 -b- Compte administratif 2014 - eau potable.</i> _____	17
<i>2 -c- Compte administratif 2014 - Assainissement.</i> _____	17
<i>2 -d- Compte Administratif 2014 - navettes urbaines.</i> _____	17
<i>45 - Compte Administratif 2014 - Lotissement de Soeix</i> _____	18
<i>46 - Compte Administratif 2014 – Lotissement de Légugnon</i> _____	19
<i>3 -a- Affectation des résultats - Budget Ville d’Oloron Sainte-Marie</i> _____	19
<i>3 -b- Affectation des résultats - Budget de l'Eau.</i> _____	19
<i>3 -c- Affectation de résultats : Budget de l’Assainissement</i> _____	20
<i>4 -a- Adoption du Budget Primitif - Ville d'Oloron-Sainte-Marie.</i> _____	20
<i>4 -b- Adoption du Budget Primitif 2015 – Eau Potable</i> _____	40
<i>4 -c- Adoption du budget primitif 2015 - Assainissement</i> _____	41
<i>4 -d- Adoption du Budget Primitif 2015 - Navettes urbaines</i> _____	42
<i>4 -e- Adoption du Budget Primitif 2015 - Lotissement de Soeix</i> _____	43
<i>4 -f- Adoption du Budget Primitif 2015 - Lotissement de Légugnon</i> _____	46
<i>5 - Vote des taux fiscaux pour l’année 2015</i> _____	46
<i>6 - Subventions annuelles aux associations.</i> _____	47
<i>7 - forêts communales bénéficiant du régime forestier. Demande de subvention pour des travaux sur les peuplements forestiers.</i> _____	50
<i>8 - Assiette de coupes de bois 2015. Modification concernant la forêt du Bager.</i> _____	51
<i>9 - Forêt communale d'Oloron Sainte-Marie - Coupe partielle destinée à l'affouage - Exercice 2015</i> _____	51
<i>10 - Renouvellement de concession de passage en forêt communale à Monsieur Michel MIRAMON</i> _____	52

11 - Renouvellement de concession de passage en forêt communale à Monsieur Marcel HYPOLYTE	52
12 - Révision des statuts Communauté de Communes du Piémont Oloronais - Modalités de financement des actions Enfance, Jeunesse, récupération et transfert des animaux errants.	53
13 - Vente des biens immobiliers : maison 8 rue Gassion.	53
14 - Redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de communications.	54
15 - Réseau de transport urbain : la navette	54
16 - Création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun entre la ville d'Oloron Sainte-Marie et le CCAS.	54
17 - Modification du tableau des effectifs.	55
18 - Acheteur public et contrôle de gestion.	56
19 - Mise à disposition du personnel technique de la Ville	57
20 - Attribution de subventions exceptionnelles.	58
21 - Convention 2015 Cinéma Le Luxor	58
22 - Dénomination de la Salle des Boiseries « Salle Jean Mendiondou »	59
23 - Dénomination de la salle du rez-de-chaussée de la Maison du Patrimoine « Salle Daniel Ortega ».	60
24 - Règlement général pour le partenariat ville/entreprise dans le cadre des Masters de Pétanque.	60
25 - Contrat Enfance Jeunesse 2015	61
26 - Bourse projets jeunes 2015.	62
27 - Pass Jeunes.	63
28 - Déclarations d'intention d'aliéner : Renonciations au droit de préemption urbain.	64
29 - Cession à titre gracieux d'un mur de clôture : impasse des jardins.	64
30 - Echange de parcelles : régularisation d'aménagement quartier Bager Sud/Quartier Sainte-Marie	64
31 - Classement dans la voirie communale	65
32 - Actualisation des prix pratiqués dans le cadre des travaux et prestations réalisés en régie par le service d'assainissement.	65
33 - Projet de connexion du quartier de « la Serre de Légugnon » au système d'assainissement collectif de Moumour	65
34 - Avenant du marché de restructuration des réseaux d'assainissement de l'avenue du 14 juillet.	66
35 - Avenant à la convention de rejet des eaux usées du Centre Hospitalier.	66
36 - Etude de faisabilité pour la mise en oeuvre d'une unité de méthanisation	67

37 - Etude d'opportunité portant sur la potentialité, l'accès et l'exploitation d'une ressource géothermique. _____	68
38 - Etude de faisabilité de production d'énergie par générateurs photovoltaïques - avenant au contrat de base _____	69
39 - Marché de réalisation provisoire des charges des eaux turbides : avenant au marché initial pour la réalisation d'un surpresseur. _____	71
40 - Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) - Financement de l'opération. _____	72
41 - Réhabilitation du Bassin du Jardin Public _____	73
42 - Chantier de la confluence : proposition d'un contrat de poursuite de maîtrise d'œuvre. _____	73

M. LE MAIRE.- Nous allons ouvrir notre séance du Conseil Municipal du 13 avril 2013. Apparemment, le quorum est atteint, mais nous allons faire l'appel tout de suite.

(Il est procédé à l'appel par Daniel LACRAMPE)

Nous pouvons délibérer.

Je vous demande l'autorisation de délibérer sur 5 rapports remis sur table :

☛ Le premier qui est le rapport n° 39 porte sur un marché de réalisation provisoire des charges des eaux turbides : le rapport initialement envoyé ne comportait pas de chiffres. Nous avons remis des chiffres et nous vous demandons l'autorisation de pouvoir délibérer sur ce point.

☛ Deux Comptes de gestion concernant les régies de lotissement de Légugnon et de Soeix.

☛ Deux Comptes Administratifs concernant aussi ces mêmes régies.

Ces comptes n'avaient pas été présentés, parce que, comme vous le verrez, ils sont établis à 0, mais dans la mesure où les régies ont été créées en 2014, il apparaissait souhaitable pour la bonne règle, bien que cela ne soit pas obligatoire, de les présenter quand même.

Donc, je souhaite savoir si vous nous autorisez à délibérer sur ces rapports.

M. BAREILLE.- Monsieur le Maire, pour le premier rapport : marché de réalisation provisoire des charges des eaux turbides, nous sommes d'accord. Pour les autres, nous considérons qu'ils ont trop d'impact sur les documents que nous avons à examiner tout à l'heure et que les ayant trouvés sur table, nous n'avons pas eu la possibilité de les intégrer à la réflexion de l'ordre du jour d'aujourd'hui.

M. LE MAIRE.- Vous observerez que l'impact est 0, et trop de 0, cela fait quand même 0 !

M. BAREILLE.- Vous, vous avez l'occasion de savoir que c'est 0, mais nous ne l'avons pas.

M. LE MAIRE.- Je demande à l'Assemblée qui est d'accord pour mettre ces points à l'ordre du jour, c'est-à-dire ces 5 rapports ? 25 voix pour et 8 voix contre.

Donc, ces rapports seront mis à l'ordre du jour.

Je vous demande d'approuver la nomination comme secrétaire de séance de Rosine CARDON.

Nous allons commencer.

M. BAREILLE.- Auparavant, une requête, s'il vous plaît, concernant l'adressage des ordres du jour des Conseils municipaux. Nous observons qu'ils ont été parfaitement adressés dans le respect du règlement, puisque le timbrage date du 7 avril. En revanche, La Poste n'étant plus ce qu'elle était, nous n'avons reçu ces rapports - et vous n'en êtes pas responsable, mais je vais exprimer une requête derrière -que vendredi, c'est-à-dire le 10 avril, trois jours avant le Conseil.

Donc, nous souhaiterions soit que l'on ne s'en tienne pas forcément au délai minimal pour acheminer ces ordres du jour, soit que l'on revoie le moment venu (car on ne va pas en débattre maintenant) le règlement intérieur pour tenir compte de cet état de fait.

M. LE MAIRE.- Je demande de ne reprendre que les textes législatifs en la matière. Effectivement, si le service public ne fait plus son travail comme il le devrait, c'est tout à fait regrettable, il faudra trouver d'autres solutions, par exemple, les porter à domicile comme on le faisait autrefois. Tout le monde les avait en temps et en heure. Haut d'Itron est un peu loin, mais on le mettra à Saint-Pée.

M. BAREILLE.- Tout à fait, je vous y accueillerai.

M. LE MAIRE.- Avec plaisir. On passera le soir pour l'apéro !

M. BAREILLE.- Je voudrais faire une deuxième observation sur la densité de l'ordre du jour. Précédemment, les Conseils Municipaux étaient convoqués en moyenne une fois par mois pour avoir des ordres du jour moins denses. Au vu de l'ordre du jour d'aujourd'hui, nous exprimons le souhait d'avoir des réunions un peu plus fréquentes. Vous les convoquez *a minima* une fois par trimestre, je n'ai pas regardé la règle, je ne suis pas sûr qu'elle soit bien respectée, mais on n'est pas là pour ergoter. Je pense que la densité des rapports, quand on ne se réunit pas souvent, fait que nous sommes là pour un bon moment, comme ce soir.

M. LE MAIRE.- La densité des rapports est fonction du travail qui est le nôtre et vous observerez que nous travaillons beaucoup aux services de la Ville, ce qui justifie le grand nombre de rapports.

M. BAREILLE.- Et on réunit le Conseil municipal moins souvent !

M. LE MAIRE.- Oui. Je ne sais pas comment vous faisiez avant.

M. BAREILLE.- La fréquence était une fois par mois.

M. LE MAIRE.- Nous allons quand même commencer à étudier les rapports qui nous sont présentés et je propose à Monsieur ADAM de nous présenter le Compte de Gestion 2014 de la Ville.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

1 -a- COMPTE DE GESTION 2014 – VILLE D'OLORON SAINTE-MARIE

M. ADAM.- Le Compte de Gestion 2014 établi par Monsieur le Trésorier Municipal fait apparaître les résultats de clôture suivants :

☛ En section de fonctionnement : un excédent de 526 378 €,

☛ En section d'investissement : un déficit de 985 276 €.

Le déficit global de clôture dégagé par le Compte de Gestion est égal à 458 898 €.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le Compte de gestion dont les résultats sont joints en annexe
- **PRECISER** que la totalité des Comptes de Gestion est consultable en Mairie.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des remarques ?

M. UTHURRY.- Oui, une petite remarque. Il n'est pas coutume d'ergoter longtemps sur le Compte de Gestion, car il est la traduction officielle du Compte Administratif. Il se trouve, vous le savez, que nous avons une interrogation depuis vendredi sur un élément qui ressort du Compte Administratif. Donc, nous poserons cette question lors de la présentation dans quelques minutes du Compte Administratif et vous nous répondrez. Nous adapterons alors notre réponse à ce que vous nous répondrez.

De ce point de vue, les documents que vous avez laissés sur la table n'amènent strictement aucune réponse. Pour le Compte Administratif, nous n'aurons pas bien sûr l'outrecuidance ou l'inélégance de voter contre le travail du Percepteur, mais nous ne participerons pas au vote et vous comprendrez tout à l'heure pourquoi nous n'avons pas participé au vote de ce Compte de Gestion dans l'attente des réponses que vous nous amèneriez ou pas.

M. LE MAIRE.- Nous en sommes désolés, mais nous ferons avec.

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? L'opposition ne prend pas part au vote.

Le Compte de Gestion 2014 – Ville d'Oloron Sainte-Marie est adopté à l'unanimité (25 voix)

1 -b- COMPTE DE GESTION 2014 – EAU POTABLE.

M. ADAM.- Le Compte de Gestion 2014 fait apparaître les résultats de clôture suivants :

☛ En section de fonctionnement : un excédent de 53 244 €

☛ En section d'investissement : un excédent de 105 762 €.

L'excédent global de clôture dégagé par ce Compte de Gestion est égal à 159 006 €.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le Compte de Gestion dont les résultats sont joints en annexe
- **PRECISER** que la totalité des Comptes de Gestion est consultable en Mairie.

M. LE MAIRE.- Même vote, je présume ?

M. UTHURRY.- Un petit commentaire si vous permettez, je demande la parole. Je voudrais apporter justement un commentaire sur le Compte Administratif, qui fait, à mes yeux, ressortir deux éléments clés, essentiels qui sont, d'une part, la capacité d'autofinancement, c'est-à-dire la possibilité pour la Ville de financer les premières tranches de ses investissements : cette capacité d'autofinancement est négative pour la première fois,

M. LE MAIRE.- Non, parce qu'il manque les restes à réaliser...

M. UTHURRY.- Pardon, je n'ai pas bien écouté, je pensais que l'on était passé au Compte Administratif. Je trouvais que tu avais lu bien vite. Effectivement, même vote.

M. LE MAIRE.- Il faudrait prendre en compte les restes à réaliser pour que vous ayez une vision exacte, ce qui n'est pas le cas dans les Comptes de Gestion.

On est d'accord. Même attitude. Vous ne participez pas au vote.

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? L'opposition ne prend pas part au vote.

Le Compte de Gestion 2014 – Eau potable est adopté à l’unanimité (25 voix)

1 -c- COMPTE DE GESTION 2014 - ASSAINISSEMENT.

M. ADAM.- Le Compte de Gestion 2014 fait apparaître les résultats de clôture suivants :

☛ En section de fonctionnement : un déficit de 37 014 €

☛ En section d’investissement : un excédent de 1 154 904 €.

L’excédent global de clôture dégagé par le Compte de Gestion est donc égal à 1 117 890 €.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le Compte de Gestion dont les résultats sont joints en annexe
- **PRECISER** que la totalité des Comptes de Gestion est consultable en Mairie.

M. LE MAIRE.- Idem. Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? L’opposition ne prend pas part au vote.

Le Compte de Gestion – Assainissement est adopté à l’unanimité (25 voix)

1 -d- COMPTE DE GESTION 2014 - NAVETTES URBAINES.

M. ADAM.- Le Compte de Gestion fait apparaître les résultats de clôture suivants :

☛ En section de fonctionnement : un excédent de 371,73 €.

Nous sommes invités à :

- **APPROUVER** le Compte de Gestion dont les résultats sont joints en annexe.

M. LE MAIRE.- Même chose.

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? L’opposition ne prend pas part au vote.

Le compte de Gestion - Navettes urbaines est adopté à l’unanimité (25 voix)

Nous passons aux deux dossiers rajoutés : le compte de gestion du lotissement de Soeix et celui du lotissement de Légugnon.

43 - COMPTE DE GESTION 2014 – LOTISSEMENT DE SOEIX

M. ADAM.- Il est équilibré en excédent de fonctionnement comme en investissement avec une clôture globale d’un montant de 0 €.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le Compte de Gestion dont les résultats sont joints en annexe
- **PRECISER** que la totalité des Comptes de Gestion est consultable en Mairie.

M. LE MAIRE.- Même attitude, vous ne participez pas.

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? L’opposition ne prend pas part au vote.

Le Compte de Gestion - lotissement de Soeix est adopté à l’unanimité (25 voix)

44 - COMPTE DE GESTION 2014 – LOTISSEMENT DE LEGUGNON

M. ADAM.- Il est équilibré en excédent de fonctionnement comme en investissement avec une clôture globale d'un montant de 0 €.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le Compte de Gestion dont les résultats sont joints en annexe
- **PRECISER** que la totalité des Comptes de Gestion est consultable en Mairie.

M. LE MAIRE.- Même attitude, vous ne participez pas.

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? L'opposition ne prend pas part au vote.

Le compte de Gestion - lotissement de Légugnon est adopté à l'unanimité (25 voix)

2 -a- COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - VILLE D'OLORON SAINTE-MARIE

M. LE MAIRE.- Naturellement, je ne participerai pas au vote.

M. DALL'ACQUA.- L'exécution du Budget 2014, y compris les reports et affectations de 2013 vous sont présentés dans le tableau ci-dessous, en y incluant les restes à réaliser, comme cela a été annoncé tout à l'heure.

Le résultat de clôture s'établit à un excédent de 16 566,13 €.

Exécution budgétaire

Section de fonctionnement.

Le résultat de fonctionnement de clôture de 2014 s'établit à 526 378 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice (hors travaux en régie) s'élèvent à 11 633 242 € contre 10 936 884 € en 2013, soit une évolution de plus 6,37 %.

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice (hors cession des immobilisations) s'élèvent à 12 661 002 € à comparer à 12 531 821 € en 2013, soit une évolution de 1,3 %.

Section d'investissement

Un solde d'exécution négatif de clôture de 985 276 € qui sera couvert partiellement en 2015 par l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice

Ces dépenses comprennent les dépenses d'équipement, les restes à réaliser constatés au Compte Administratif de 2014 et qui seront repris au Budget Primitif de 2015.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 2 879 547 €. Elles correspondent aux dépenses d'équipement plus le remboursement du capital des emprunts qui s'établit à 1 058 136 €.

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice représentent 2 698 804 €.

La situation financière

L'endettement

À la date du 31 décembre 2014, l'encours de la dette s'établit à 13 537 621 €, à comparer à 14 280 653 € au 1^{er} janvier 2014 avec une baisse conséquente de 5,20 %.

Le principal ratio d'analyse financière reste néanmoins le ratio dit de solvabilité ou de capacité de désendettement. Ce dernier est égal à l'encours de la dette rapporté à l'épargne brute. Il s'établit à 13,47 années fin 2014, le seuil d'alerte étant fixé à 15 années. Dans cet esprit, des dispositions ont été prises sur le budget 2015 pour améliorer ce ratio en baissant encore la dette et en stimulant les recettes ordinaires.

L'autofinancement

L'épargne brute (capacité d'autofinancement) s'établit à 1 027 760 €.

Nous rappelons que le calcul se fait en retirant aux recettes réelles de fonctionnement les dépenses réelles de fonctionnement, donc 12 661 002 € contre 11 633 842 € nous donne cette épargne brute de 1 027 760 €.

L'épargne nette étant l'épargne brute moins le capital des emprunts, c'est-à-dire 1 027 760 de laquelle on retire 1 050 000 de capital d'emprunt, elle s'établit à moins 30 376 €.

Dans les deux cas, sur l'épargne brute et sur l'épargne nette, des dispositions vigoureuses ont été prises sur les budgets 2015 pour stimuler ces épargnes et mieux financer l'investissement en jouant sur la baisse continue de l'endettement et la stimulation de nouvelles recettes ordinaires.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le Compte Administratif 2014 du Budget général qui est conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Receveur Municipal voté précédemment.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ?

M. UTHURRY.- Oui, plutôt quelques commentaires que des questions, mais une question aussi certainement à la fin, on est dans la technique des chiffres là et pas dans l'analyse politique ou qualitative ; cela viendra avec le Budget tout à l'heure. Néanmoins, dans la technique des chiffres, deux paramètres sont essentiels, vous les citez, Monsieur DALL'ACQUA, c'est d'une part, la capacité d'autofinancement, elle est négative pour la première fois dans l'histoire de notre Ville et c'est d'autre part, le ratio de solvabilité qu'on appelle aussi capacité de désendettement. Vous avez dit vous-même (je vous cite) que c'était le principal ratio d'analyse financière d'une collectivité. C'est la durée que mettra une collectivité à se désendetter. Nous verrons ensuite dans les prévisions budgétaires de quelle manière il est proposé (je cite) d'améliorer ce ratio et de stimuler les recettes.

Quelques remarques auparavant : vous aviez annoncé il y a un an, le 28 avril ici, que vous souhaitiez poursuivre la restauration des finances publiques. Nous partageons cet objectif. Cette restauration des finances publiques repose sur deux leviers :

. D'une part, la maîtrise des dépenses, on est d'accord jusque-là,

. Et d'autre part, l'amélioration des recettes qui sont déjà érodées -c'est un fait pour les collectivités -- par la baisse des dotations de l'État. Mais vous entendez les stimuler, vous nous direz comment.

Étudier le Compte Administratif, c'est parler de chiffres et nous verrons tout à l'heure à l'examen de votre deuxième Budget prévisionnel pour l'année 2015, comment nous pourrions à la fois mesurer la dimension financière et la dimension qualitative politique de l'action publique que vous envisagez de mener.

Pour cet exercice, aujourd'hui, je m'en tiendrai à trois documents, sans remonter à la préhistoire, comme vous me le dites souvent :

- 1) Le Compte Administratif 2013, nous l'avons voté tous ici à l'unanimité au mois d'avril dernier. Ce n'est pas très vieux, cela date d'un an, un mois après votre arrivée.
- 2) Le Compte Administratif que vous nous proposez ce soir. Ce n'est pas très vieux non plus.
- 3) Le Budget prévisionnel 2014, celui que vous aviez présenté ici, qui était votre premier budget un peu différent de celui que nous avons présenté. Je me rappelle le débat sur la sécurité entre autres, et dont l'analyse permettra de voir si des décalages significatifs existent entre ce que vous vous étiez engagé de faire, ce que vous aviez envisagé de faire et la réalité. Il y a toujours une petite distorsion, quand les subventions ne sont pas au rendez-vous ou pour des raisons techniques, cela peut arriver aussi.

Ce Budget, d'ailleurs, portait en lui-même le fatalisme consenti d'une épargne négative. Je vous rappelle que l'épargne était négative puisque l'épargne brute (selon le mécanisme du calcul de l'épargne nette que vous avez expliqué) était de 929 050 €, à la page 4 du Budget prévisionnel 2014 et le remboursement du capital, 3 pages plus loin à la page 7, était annoncé à 1 044 000 €, quand on enlève l'un à l'autre, vous vous engagiez donc l'an dernier dans votre Budget prévisionnel à la fatalité d'une épargne nette négative de 123 950 €.

Donc, nous n'avons pas vraiment de surprise à ce que vous affichiez aujourd'hui dans votre Compte Administratif une épargne négative.

S'agissant des coûts de fonctionnement, l'un des deux curseurs des politiques publiques, nous constatons, d'une part, une augmentation significative des coûts de fonctionnement, (6 % à peu près) pour un montant de 747 000 et quelques euros en plus, Monsieur DALL'ACQUA, soit 6 % en plus à l'époque où les collectivités affichent pour la plupart d'entre elles une stagnation de ces coûts. Pour mémoire, les années précédentes, ces coûts avaient été jugulés en moyenne aux alentours de 1,5 %, soit 4 fois moins. Nous constatons, dans ces coûts de fonctionnement, une augmentation forte des charges de personnel. Nous notons aussi, sans porter de jugement, puisque nous sommes dans la technique des chiffres, un envol des subventions exceptionnelles que vous aviez provisionnées à hauteur de 40 000 € et qui atteignent 78 000 € au Compte Administratif, ce qui fait un dépassement de 95 % ; nous remarquons aussi - et vous nous en donnerez sans doute la raison, Monsieur DALL'ACQUA - une augmentation des frais de restauration (plus 4 700 €)...

M. DALL'ACQUA.- C'est ce que je me propose de faire tout à l'heure dès la présentation du Budget Primitif.

M. LE MAIRE.- Nous allons parler deux fois des mêmes choses. Je peux vous sortir des tableaux avec vos Comptes Administratifs et nous allons les comparer avec les nôtres.

M. UTHURRY.- Je dis que l'on est dans la technique des chiffres. Je parle d'augmentation des frais de restauration, ce n'est pas beaucoup (4 700 €), des frais de

réception (2 000 €), des frais de cérémonies (11 000 €) des frais d'alimentation (8 800 €) et des frais de mission (9 000 €), des frais de publication (6 000 €), des voyages et déplacements (1 400 €) à la louche 50 000 €. Voilà pour les dépenses.

Les recettes : un certain nombre d'entre elles nous interroge. Je vais en retenir deux seulement.

☛ L'une pour faire un commentaire, mais je ne vous demanderai pas de réponse. C'est un fait, elles concernent les œuvres du patrimoine. Vous avez vendu en 2014 (je ne parle pas de ce début d'année) pour 627 150 € de patrimoine. Il s'agit principalement du local de la rue Adoue que vous avez vendu au Conseil général, qui avait manifesté le souhait de se rendre acquéreur des espaces qu'il occupait à titre de locataire. Nous avions d'ailleurs, quand nous étions dans cette maison et aux rênes, topé avec le Conseil général cette vente que vous avez fortement critiquée pendant votre campagne électorale, nous accusant de brader, André, le patrimoine de la Ville, mais c'est vous qui l'avez concrétisée. Nous avions topé avec le Conseil général, non sans quelques hésitations parce que ce bâtiment était financièrement positif, puisqu'il nous rapportait 70 000 € à peu près par an. Mais voilà, le Conseil général souhaitait s'en rendre acquéreur. Vous l'avez fait, mais même si cette vente vient opportunément conforter les comptes de la Ville, il s'agit là d'une recette exceptionnelle, *one shot*, comme on dit.

M. DALL'ACQUA.- Vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur UTHURRY que sur un bâtiment, il y a de l'entretien, de la toiture, du vieillissement, de la vétusté, des tarifs en assurance, des impôts à payer, des charges d'électricité, etc...

M. UTHURRY.- Monsieur DALL'ACQUA, vous êtes un homme civilisé et civil. Vous n'avez pas l'habitude de me couper la parole, j'ai presque fini.

M. DALL'ACQUA.- Je ne veux pas vous couper la parole. Ces éléments-là seront débattus plus facilement dans le Budget Primitif.

M. UTHURRY.- Vu le Compte Administratif, je peux vous dire, chiffres à l'appui, combien le Conseil général a lui-même participé à la bonification des locaux qu'il occupait depuis bien longtemps. C'est un fait, mais retenons qu'il s'agit d'une recette. Il y en aura d'autres. D'autres patrimoines seront mis en vente. Ceux que vous vendez cette année, artificialisent un peu le budget.

☛ Deuxièmement, je voudrais, Monsieur DALL'ACQUA, en savoir un peu plus – là c'est une question précise - sur la recette des 89 583 € inscrite au compte 747804 correspondant à la participation des régies de lotissement, régies dont nous n'avons pas les éléments, pour dire que nous allions voter le Compte Administratif à ce jour. Nous allons voter, cette somme inscrite au Compte Administratif, mais a-t-elle véritablement fait l'objet d'une facture appliquée ? Alors qu'à première vue, aucun aménagement du côté de Soeix notamment ne saute aux yeux. À mon avis, cette régie n'est pas dotée financièrement, le Compte Administratif de la régie nous indique qu'elle est à 0 et qu'elle eut été en difficulté pour provisionner la Ville. C'est l'objet de la question que j'ai posée ce matin au Percepteur qui m'a dit naturellement qu'il avait besoin de l'autorisation de la Mairie pour me répondre. Je n'ai pas eu de réponse. J'imagine donc que vous n'avez pas donné cette autorisation-là et je voudrais que vous apportiez une réponse sur cette question-là.

En tout état de cause, apportez-moi une réponse.

M. LE MAIRE.- C'est très simple : la régie a tout simplement racheté à la Ville les terrains qu'elle va maintenant mettre en vente. Connaissez-vous un lotisseur qui vende des terrains qui ne sont pas à lui ? La régie qui est un lotisseur a acheté des terrains à la Ville et maintenant, elle va les aménager et les mettre en vente. D'ailleurs, la consultation des entreprises est en cours et si j'en crois les informations qui m'ont été données ce matin par les services techniques, les premiers panneaux de commercialisation et de vente seront en place dans quelques semaines. C'est une régie et vous n'êtes pas sans savoir qu'elle est dotée d'une autonomie financière ; à ce titre-là, il faut bien qu'elle achète des terrains, qu'elle les viabilise pour les vendre à hauteur de 84 000 €. Elle l'aurait fait en janvier et les travaux se seraient faits en juin, cela aurait été dans le même exercice. Il se trouve que là, c'est à cheval sur deux exercices : elle a acheté les terrains en 2014 et elle les viabilise en 2015. Ce n'est pas très compliqué à comprendre.

M. UTHURRY.- D'une part comment la régie a-t-elle payé ?

M. LE MAIRE.- Par emprunt.

M. UTHURRY.- Rien n'apparaît sur le Compte Administratif.

M. LE MAIRE.- Bien entendu, quand a-t-il été souscrit cet emprunt ?

M. VAAST.- Sur l'exercice 2015, en début d'année.

M. UTHURRY.- Nous sommes au Compte Administratif 2014.

M. VAAST.- Les dépenses ont été constatées sur 2014 et les recettes sur 2015.

M. UTHURRY.- La ficelle est un peu grosse. Je ne veux pas mettre les services dans l'embarras.

M. LE MAIRE.- Soyez persuadé, Monsieur UTHURRY, je ne sais pas quelle est votre arrière-pensée. Que soupçonnez-vous ?

M. UTHURRY.- Je soupçonne que l'épargne nette...

M. LE MAIRE.- Qu'un lotisseur achète des terrains pour les revendre, qu'y a-t-il d'illogique et d'incompréhensible pour vous ? Expliquez-moi.

M. UTHURRY.- Combien de mètres carrés et où ?

M. LE MAIRE.- Vous connaissez le nombre de mètres carrés, il s'agit de 20 000 m², je crois, qui représentent 30 lots et ils sont situés à Soeix autour du centre nautique. C'est le terrain sur lequel il y avait déjà un projet il y a 8 ans. Il n'y a rien de nouveau sur la planète, sauf que cette fois-ci, au lieu de le vendre à un privé qui va lotir, nous faisons un lotissement communal pour permettre de faire de la primo-accession et permettre aux gens de pouvoir acheter des maisons à des conditions financières qui soient intéressantes. Rien n'est compliqué là-dedans.

M. UTHURRY.- La précipitation avec laquelle, sur notre demande indirecte, vous avez produit les documents qu'a présentés Michel tout à l'heure...

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas de la précipitation, c'est la volonté, tant qu'à faire, d'être clair, puisque vous demandez des explications, on vous les donne. Vous ne pouvez pas nous reprocher de ne pas être transparents.

Maintenant, voyez avec les services qui vous donneront les dates exactes. Je ne peux pas vous dire à quel moment précis on a signé un emprunt pour la régie.

M. UTHURRY.- Nous sommes sur les Comptes Administratifs 2014. Je ne me souviens pas avoir vu passer une délibération sur ces emprunts. Elle ne figure pas dans le Conseil municipal de ce soir. La délibération n'est pas passée. Donc, les délibérations n'ont été passées ni sur la vente à la régie ni pour un emprunt de la régie.

M. LE MAIRE.- De toute façon, le percepteur à qui nous en avons parlé ce matin, nous a lui-même indiqué qu'il n'y avait aucune obligation de passer ces délibérations. Nous avons décidé de le faire pour essayer d'être clair. Si maintenant cela ne vous va pas, demain on vous enverra des explications. On va tout ressortir, vous envoyer les doubles de tous les documents. Pourquoi voulez-vous que l'on ait fait quelque chose de malhonnête dans cette affaire ?

M. UTHURRY.- Non, non.

M. LE MAIRE.- J'ai l'impression que vous avez des doutes sur notre probité.

M. UTHURRY.- Il eut été stupide de le faire, tout simplement car nous le verrons dans le Compte Administratif tout à l'heure. Cette recette n'existe pas. Donc, compte tenu du propos et de la présentation de la délibération de Monsieur ADAM, cette recette n'existant pas, on devrait trouver sur le Compte Administratif que vous auriez dû aménager en fonction de ces deux délibérations 80 000 et quelques euros de moins. À ma connaissance, il n'y a pas de délibération modificative du Compte Administratif sur la table qui permette d'équilibrer cela.

M. LE MAIRE.- Vous ne le voterez pas !

M. UTHURRY.- Nous, en l'état, nous ne le voterons pas effectivement, parce que c'est illégal. Je ne fais pas de commentaire sur la réalité de l'épargne qui est négative et fragilisée par cette délibération car vous êtes à moins 30 000 €. C'est la première fois que cela se produit.

M. LE MAIRE.- Nous en parlerons tout à l'heure.

M. UTHURRY.- Nous pourrons en parler autant que vous le voudrez. L'an dernier ici, je me rappelle que nous avons décelé cette épargne nette qui était programmée comme une fatalité et nous avons dit que votre budget signait le retour à la case départ. Nous ne pensions pas franchement que vous reviendriez à la case de départ qui était celle de 2007 en quelques mois de mandat.

M. LE MAIRE.- Nous en parlerons tout à l'heure avec des tableaux et des chiffres de Compte Administratif et vous me direz s'ils sont faux.

M. UTHURRY.- Je vous le dis maintenant. Ne vous énervez pas.

M. LE MAIRE.- Je ne m'énerve pas. Vous allez voir ces tableaux.

M. UTHURRY.- Nous n'imaginions pas non plus que le ratio de désendettement, (je n'en ai pas parlé, Monsieur DALL'ACQUA, vous aviez dit que c'était le juge de paix en matière de comptabilité publique, celui qui permet d'obtenir la confiance de ces partenaires) puisse être dégradé en si peu de temps. Rappelez-vous, 19,7 années, il y a quelques années, 8 années 95 l'année dernière, 13 années 50, vous annoncez que la cote d'alerte est à 15, nous sommes proches de la cote d'alerte, pas très loin du gouffre d'ailleurs. Ce sont des appréciations, vous avez raison. Nous en parlerons tout à l'heure, mais je reviens sur la technique des chiffres, l'ambiguïté relative à cette recette n'est pas levée du tout. Nous la considérons comme illégale, et cela nous conduit à ne pas

approuver ce Compte Administratif. Cela me donne raison sur le fait que nous avons bien fait de nous abstenir de voter pour le Compte de Gestion, du moins pour celui de la Ville.

M. LE MAIRE.- Vous aurez la discussion, vous n'allez pas être déçus, vous aurez tous les éléments tout à l'heure.

M. UTHURRY.- À moins que vous ne souhaitiez reporter ce vote pour clarifier les choses. Il y a des passerelles entre le Compte Administratif et le...

M. LE MAIRE.- Nous avons la garantie par les services de la Perception, du Trésor Public que ce que nous faisons est légal, je ne vois pas pourquoi nous ne le voterions pas. Il faut que l'on mette au vote le Compte Administratif.

M. LACRAMPE.- Je mets au vote le Compte Administratif, qui est contre ? 8 voix contre, qui s'abstient ? Pas d'abstention. 24 voix pour.

Le Compte Administratif 2014 – Ville d'Oloron Sainte-Marie est adopté.

2 -b- COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - EAU POTABLE.

M. DALL'ACQUA.- Le Compte Administratif 2014 de la régie de l'eau potable présente un résultat global de clôture établi à 159 006 € et ramené à 154 961,60 € en intégrant les restes à réaliser.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le Compte Administratif 2014 sus-indiqué conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Receveur Municipal.

M. LACRAMPE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? 8 voix contre. Des abstentions ? 24 voix pour.

Le Compte Administratif 2014 – Eau potable est adopté

2 -c- COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - ASSAINISSEMENT.

M. DALL'ACQUA.- Le Compte Administratif de la régie d'assainissement présente un excédent global de clôture à 1 117 890 €, ramené à 1 095 508 en intégrant les restes à réaliser.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le Compte Administratif 2014 sus-indiqué conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Receveur Municipal.

M. LACRAMPE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? 8 voix contre. Des abstentions ? 24 voix pour.

Le Compte Administratif 2014 – Assainissement est adopté.

2 -d- COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - NAVETTES URBAINES.

M. DALL'ACQUA.- Le Compte Administratif 2014 des navettes urbaines présente un excédent global de clôture de 371,73 €.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le Compte Administratif 2014 sus-indiqué conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Receveur principal,

M. LACRAMPE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? 8 voix contre. Des abstentions ? 24 voix pour.

Le Compte Administratif 2014 – Navettes urbaines est adopté.

M. LE MAIRE.- Nous pouvons maintenant donner l'explication concernant les 84 000 €. Je passe la parole à Monsieur VAAST.

M. VAAST.- Je répète ce que j'ai dit, sur la Ville, a été constatée en fin d'année 2014 la recette ; un titre de recettes a été émis vers la régie de lotissement, ce qui fait qu'au Budget Primitif et au Compte Administratif, la recette est inscrite et la dépense sera inscrite sur le budget du lotissement pour 2015.

M. GAILLAT.- D'après vous, on a vendu.

M. LE MAIRE.- La recette interviendra après, quand on aura vendu.

M. VAAST.- Il y a deux choses : la vente des terrains et la valorisation du travail des agents municipaux en régie pour la viabilisation des terrains.

M. GAILLAT.- Qui a vendu à qui ?

M. VAAST.- La Ville a vendu à la régie.

M. LE MAIRE.- Ce que nous avons dit depuis le début.

M. GAILLAT.- La Ville a vendu la valorisation du travail des agents municipaux à la régie.

M. VAAST.- La dépense sera faite en 2015. Le titre de recette date du 16 décembre 2014. Le temps qu'il soit payé, on a basculé sur l'année 2015. Vous le constaterez sur le Budget Primitif et sur le Conseil d'Administration 2015.

45 - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - LOTISSEMENT DE SOEIX

M. DALL'ACQUA.- Sur le budget du lotissement de Soeix, aucune écriture n'a été enregistrée. Le résultat de la section de fonctionnement comme celui de la section d'investissement et le résultat global de clôture sont donc égaux à 0 €.

Monsieur le Maire ne prend pas part au Vote.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le Compte Administratif 2014 sus-indiqué conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Receveur Municipal.

M. LACRAMPE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

M. UTHURRY.- Nous ne votons pas sur Soeix, nous avons refusé qu'il soit sur la table.

Le Compte administratif 2014 – lotissement de Soeix est adopté à l'unanimité (24 voix)

46 - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – LOTISSEMENT DE LEGUGNON

M. DALL'ACQUA.- Sur le budget du lotissement de Légugnon, aucune écriture n'a été enregistrée. Le résultat de la section de fonctionnement comme celui de la section d'investissement et le résultat global de clôture sont donc égaux à 0 €.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote, ainsi que l'opposition.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le Compte Administratif 2014 sus-indiqué conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Receveur Municipal.

M. LACRAMPE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Compte Administratif 2014 – Lotissement de Légugnon est adopté à l'unanimité (24 voix)

3 -a- AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET VILLE D'OLORON SAINTE-MARIE

Mme POTIN.- Le Budget Général a dégagé en 2014 un déficit d'investissement de 985 276,19 € et un excédent de fonctionnement de 526 378 24 €.

Conformément à la réglementation, la totalité de l'excédent de fonctionnement est affectée en recettes d'investissements du Budget 2015 (compte 1068) pour financer le déficit constaté.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** l'affectation de résultats de l'exercice 2014 du Budget principal de la Commune.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

L'affectation des résultats – Budget Ville d'Oloron Sainte-Marie est adoptée à l'unanimité.

3 -b- AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET DE L'EAU.

Mme POTIN.- Le Budget de l'Eau a dégagé en 2014 un excédent d'investissement de 105 762,36 € et un excédent d'exploitation de 53 243,64 €.

La totalité de l'excédent d'exploitation sera reprise en recette du Budget Primitif 2015 (compte 002) pour participer à la modération du prix de l'eau 2015.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** les affectations de résultat de l'exercice 2015 du Budget de l'Eau telles que définies ci-dessus.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

L'affectation de résultats : Budget de l'Eau est adoptée à l'unanimité

3 -c- AFFECTATION DE RESULTATS : BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Mme POTIN.- Le Budget de l'Assainissement a dégagé en 2014 un excédent d'investissement de 1 154 904,39 € et un déficit d'exploitation de 37 013,93 €.

Conformément à la réglementation, la totalité du déficit d'exploitation sera reprise en charge du Budget Primitif 2014 (compte 002).

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** les affectations de résultats de l'exercice 2015 du Budget de l'Assainissement telles que définies ci-dessus.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

L'affectation de résultats : budget de l'assainissement est adoptée à l'unanimité

4 -a- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF - VILLE D'OLORON-SAINTE-MARIE.

M. DALL'ACQUA.- Le projet du Budget Primitif 2015 comprend deux sections équilibrées en dépenses et en recettes :

☛ **Section investissement : 4 948 688,77 €**

☛ **Section fonctionnement : 13 606 969,15 €.**

Chapitre 011 : charges à caractère général

À noter que les charges à caractère général n'augmentent que de 2,52 % par rapport au Budget Primitif de 2014. Ce poste absorbe notamment les fluides et autres charges qui vont augmenter au moins comme l'inflation.

Chapitre 012 : charges de personnel : 6 845 093 €

Les charges de personnel augmentent de 10,65 % par rapport au Budget Primitif de 2014.

La mise à niveau du régime indemnitaire, le glissement vieillesse technicité, que l'on appelle (GVT), la réforme indiciaire des catégories C et B, la réforme des rythmes scolaires, sont les principales raisons de l'augmentation du chapitre. Par ailleurs, il a fallu procéder à un certain nombre de recrutements à durée déterminée sous forme d'emplois aidés pour pallier de nombreuses absences et porter l'effort d'exigences de service public notamment en matière de propreté.

Chapitre 65 : charge de gestion courante

Elles sont en forte baisse à moins 6,25 %. Un effort particulier a été fait pour limiter ces charges diverses non directement opérationnelles.

Chapitre 66 : charges financières

La conjoncture reste très favorable. Le chapitre s'établit en baisse très sensible par rapport à 2014 à moins 7,10 %.

Recettes par nature

Les chapitres 70, 72, 73 (impôts et taxes) 74 (dotations), 75 autres produits, 013 (atténuation de charges), 76 et 77, nous donnent bien un total de recettes de fonctionnement à 13 606 969 €.

Chapitre 74 : dotations, subventions et participation.

Ce chapitre qui comprend essentiellement la Dotation Globale de Fonctionnement et les compensations d'exonérations fiscales est en augmentation malgré la très forte baisse enregistrée sur la DGF (encore non connue à la publication des documents). Nous avons une DGF à 1 356 700 € sur l'ancien budget et nous prévoyons 1 208 000 € cette année. Les chiffres ont été présentés tout à l'heure.

Votre Assemblée est invitée à :

- **ADOPTER** le Budget Primitif de 2015 arrêté aux chiffres précités.

Mme GASTON.- La présentation du Budget Primitif 2015 nous amène à vous demander quelques précisions factuelles.

Sur les recettes d'abord, au chapitre 747804, page 11, pouvez-vous nous en dire davantage sur la participation au Budget de la Ville des régies des lotissements pour un montant de 125 416 €, chiffre qui n'est d'ailleurs pas le même que dans les délibérations numéro 4-F pour le lotissement de Soeix 185 000 € et pour le lotissement de Légugnon 30 000 €, soit un total de 215 000 €.

M. DALL'ACQUA.- C'est donc une projection sur 2015, cela correspond à ce que l'on espère vendre ; c'est la seule explication que je peux donner aujourd'hui. Ce sont des recettes que nous allons calculer en fonction des ventes.

M. UTHURRY.- Vérifiez, car je pense qu'avec la délibération qui vient après la délibération 4 et 4 F, il y a un écart de 30 000 €. Dans la délibération, vous évoquez les recettes de bureau d'études. C'est la Ville qui, j'imagine, va prendre en main l'ingénierie de ce lotissement. Ce ne sont pas des mètres carrés que vous vendez, mais de l'ingénierie, me semble-t-il, et dans le coût de l'ingénierie contrairement à ce que vous dites, (c'est un détail, ne perdez pas de temps à chercher maintenant) vous verrez, à moins que nous nous trompions, que les chiffres ne correspondent pas. Le fond du problème ce sont effectivement les 125 000 € qui, à mes yeux, ne correspondent pas à des ventes de terrains Monsieur DALL'ACQUA, mais plutôt à la mise à disposition de l'ingénierie de la Ville.

M. DALL'ACQUA.- C'est cela.

M. UTHURRY.- Ce ne sont pas des mètres carrés vendus.

M. DALL'ACQUA.- Ce sont des recettes prévisibles.

M. UTHURRY.- Mais pas des mètres carrés vendus.

M. DALL'ACQUA.- C'est la valorisation.

M. UTHURRY.- C'est la valorisation de l'ingénierie, c'est-à-dire les services de la Ville qui vont travailler. Merci.

Mme GASTON.- Je continue au chapitre 7478080, une recette de 23 300 € correspondant à des frais de scolarité à encaisser, sachant qu'une recette de 35 000 € était inscrite dans votre Budget 2014 et qu'elle n'a pas été honorée, pourriez-vous nous dire quelle garantie vous avez obtenue pour la réinscrire cette année ? Il s'agit sans doute des participations

que vous souhaitez solliciter aux communes voisines pour l'inscription de leurs enfants dans les écoles.

M. LE MAIRE.- Effectivement, cela n'a pas été mis en recouvrement, car la délibération qu'on a votée, l'a été, de mémoire, après la rentrée scolaire et ce n'est qu'à partir du mois de septembre de cette année que cela va être mis en paiement sur des années scolaires complètes. Il est normal qu'on n'ait pas eu de recettes pour l'année 2014, mais il y aura une recette pour l'année 2015, il y aura un appel à paiement.

M. UTHURRY.- La délibération a été prise bien avant la rentrée. C'était lors du pacte financier, me semble-t-il, et les communes ont reçu le courrier.

M. LE MAIRE.- Les communes ont reçu le courrier leur indiquant que l'on mettait cela en place. Ensuite, certaines ont contesté la légalité de cette demande, un courrier a été adressé au Préfet pour lui demander de nous donner son sentiment par rapport à l'interprétation des textes, savoir si on avait raison ou tort et lorsque le Préfet a répondu favorablement en disant que nous avons parfaitement le droit de demander le paiement du forfait d'externat, il nous a même proposé de le mettre en paiement lui-même, si les communes ne le finançaient pas directement. À ce moment-là, nous pouvions effectivement faire un appel. Nous avons considéré qu'il fallait faire l'appel en début d'année scolaire pour des enfants qui viennent de s'inscrire et non pas pour des enfants qui sont déjà là depuis plusieurs mois.

Mme GASTON.- Cela veut dire que les enfants qui sont en ce moment en classe à Oloron Sainte-Marie ne paieront pas.

M. LE MAIRE.- Non, parce qu'ils ont commencé leur scolarité dans des écoles de la Ville et à ce titre-là, on ne peut pas les faire payer au milieu. C'est la loi.

Mme GASTON.- Et les 23 300 € ?

M. LE MAIRE.- Si tous les enfants extérieurs payaient le forfait d'externat, cela représenterait 225 000 € pour la Ville d'Oloron Sainte-Marie. Mais comme on ne peut prendre en compte que ceux qui s'inscrivent, il faudra 5 ans pour arriver à ce que les communes d'origine des enfants payent ; pour l'instant, cela représente l'équivalent de 35 000 €.

Mme GASTON.- Cela veut dire alors que la somme de 23 300 € représente le nombre d'enfants qui vont venir de l'extérieur s'inscrire à Oloron Sainte-Marie.

M. LE MAIRE.- Certains s'inscrivent et des communes sont d'accord, de la même manière que nous avons accepté de payer pour les enfants d'Oloron Sainte-Marie qui sont ailleurs. On rentre dans le droit commun.

Mme GASTON.- Chapitre 7488, il est inscrit une recette intitulée « autres attributions et participations » pour un montant de 40 000 €, alors qu'au même chapitre était inscrit l'an dernier un montant de 1 000 €. On se posait la question de savoir quelle était la raison de cette différence (page 11 en haut).

M. VAAST.- Ce sont les recettes pour Sports-Vacances-Été et les contributions techniques que vous allez voter un peu plus loin sur la participation du service voirie à la Communauté de Communes du Piémont Oloronais. C'est là où l'on inscrit les recettes.

M. LE MAIRE.- Sports-Vacances-Été était jusqu'à maintenant géré par l'office des sports. L'office des sports n'existant plus, c'est la Ville qui reprend la gestion et c'est donc, je présume, la participation des familles.

Mme GASTON.- Au compte 7780 dans la rubrique des produits exceptionnels, page 11.2 est inscrite une recette de 42 000 € correspondant à des remboursements et taxes, alors qu'à cette même ligne, dans le Budget 2014, aucune somme n'était inscrite.

M. LE MAIRE.- Je sais ce dont il s'agit. En fait, nous avons missionné un cabinet qui s'appelle CTR pour regarder tout ce que nous payons en termes de taxes diverses. Et ce cabinet s'est aperçu que nous payons depuis des années des taxes foncières pour des locaux pour lesquels nous devrions être exonérés. Il s'agit d'une somme que nous avons inscrite, qui correspond au remboursement sur 3 ans, je crois, des taxes indûment payées par la Ville et que nous allons récupérer. Ensuite, tous les ans cela se traduira par 10 000 ou 12 000 €, de mémoire, de taxes en moins à verser. Et il y a un remboursement Urssaf aussi car nous avons fait un recours auprès de l'Urssaf.

Mme GASTON.- Pour en terminer avec les recettes, pouvez-vous nous préciser selon quelle méthode vous avez inscrit dans les recettes au chapitre 778800 une recette de 40 000 € intitulée remboursement sinistres. C'est vraiment parce qu'il convient de minorer les recettes incertaines des années antérieures qu'est inscrite une petite somme prévisionnelle. Or, elle a été multipliée par 8 dans ce Budget.

M. LE MAIRE.- Ce sont les travaux du Trinquet. Vous savez que les sols sont abîmés et cette année, nous espérons que l'action judiciaire que nous avons en cours va se traduire par un remboursement de l'assurance des constructeurs pour les malfaçons qui ont été observées dans le Trinquet et effectivement, ce remboursement, pour nous, s'élève à 40 000 €.

Mme GASTON.- Il s'agit du sol du bas ?

M. LE MAIRE.- Oui. Il y a des problèmes. Il semblerait, d'après les derniers éléments en notre possession qu'en fait, le revêtement de sol ait été posé, alors que le béton n'était pas suffisamment sec et cela aurait causé un certain nombre de perturbations, qui font qu'aujourd'hui un conflit est né entre la Ville qui dit que le travail n'a pas été bien fait et les constructeurs qui naturellement disent qu'il a été fait dans les règles. Un expert a été missionné pour vérifier les dégâts, et les constructeurs ont provisionné 40 000 € à nous verser dans l'hypothèse où nous aurions raison. Nous ne sommes pour rien dans le fait qu'il y a ces malfaçons.

Mme GASTON.- S'agissant des dépenses, quelques constats :

. Nous notons que si la démocratie participative n'a pas de prix, elle a un coût, entre les 10 700 € affectés au chapitre 6042004 et les 9 000 € affectés au chapitre 604 2001,

. Nous notons aussi le doublement des coûts des trophées des sports qui passe de 6 200 € à 12 700 €.

. Au chapitre de la communication, nous soulignons les 19 000 € affectés à la webtélé, les 6 000 € affectés aux photos, photographes et cameramen. Quand vous parlez des crédits à l'image, les achats de caméra, de drones, quid par ailleurs de la suppression des prestations à BIE que vous semblez avoir préféré subventionner plutôt que les missionner comme les années précédentes pour des missions auprès du public des écoles.

Nous relevons, par ailleurs, une diminution des participations à des événements associatifs et culturels tels que le printemps des poètes, colloque et littérature, la semaine du handicap, la journée des associations, les expositions ou encore les 24 heures du mur, pour lesquels j'imagine que la participation de la Ville prendra une autre forme.

Cette liste de constats n'est pas exhaustive. Par contre, nous souhaiterions néanmoins que vous nous confirmiez qu'à ce jour la somme d'1 202 000 € inscrite au chapitre 7411 intitulé « dotation forfaitaire » est bien de 1 202 000 €. Les précisions que nous avons sollicitées auprès des services de l'État nous indiquent que cette dotation s'élève en réalité à 1 071 900 € ce qui représente un différentiel de 130 000 €.

M. VAAST.- Nous avons reçu les éléments après l'envoi aux conseillers municipaux du présent rapport. Ce sera rectifié après.

M. UTHURRY.- Attendez, on rêve ! Ces documents sont à la portée de tout le monde. L'an dernier, nous avons cherché ces documents. Ces documents nous les avons depuis le 28 mars. Nous avons voté le budget au Conseil communautaire, ces documents étaient au Conseil communautaire ce jour-là.

M. LE MAIRE.- Avez-vous terminé ? Qui veut intervenir encore

Je voudrais intervenir car depuis un certain nombre de mois maintenant, depuis près d'un an - et l'autre jour encore à l'occasion du Débat des Orientations Budgétaires - vous avez affiché et annoncé (aujourd'hui vous avez la prudence de ne pas le faire) un certain nombre de chiffres que vous présentiez comme étant naturellement tangibles et parfaitement justifiés. Vous nous avez accusés concernant les abattements, d'augmenter des impôts, d'augmenter la dette etc. et comme je vous l'avais dit l'autre jour, mais malheureusement je n'ai pas eu l'occasion de poursuivre, puisque vous vous êtes levés et avez quitté la séance sans nous laisser le soin de pouvoir vous répondre, je voudrais apporter quelques éléments qui seront définitifs...

M. UTHURRY.- Pouvez-vous nous répondre d'abord à la question sur les 1 202 000 € ?

M. LE MAIRE.- Je répondrai après sur le budget. Je comprends que cela vous gêne que je réponde aux points sur lesquels vous assénez en permanence des contre-vérités, sans jamais en apporter la moindre preuve.

Alors, je vais demander qu'on baisse le tableau et je vais vous passer un certain nombre de documents que nous allons commenter ensemble. Et vous me direz s'ils sont vrais ou s'ils sont faux. Ensuite, nous parlerons de tout le reste. Nous n'allons pas éternellement prendre des leçons de bonne gestion de personnes qui se sont comportées de manière qui n'était pas aussi brillante que ce qu'elles veulent bien nous dire. Nous allons en parler. Les chiffres sont là.

M. UTHURRY.- Nous allons en parler. Nous allons regarder.

M. LE MAIRE.- Je dois d'abord vous dire que les documents que nous donnons ont trois sources :

- . La Direction générale des Finances publiques, puisque vous êtes branchés dessus, vérifiez les immédiatement,
- . Les délibérations du Conseil Municipal telles qu'elles ont été votées à l'époque,
- . Les Comptes Administratifs que vous pouvez vérifier aussi, puisque ce sont les vôtres !

Nous allons essayer de répondre d'une manière claire aux différentes questions que vous nous avez posées ou attaques qu'assez régulièrement vous nous portez.

D'abord, le taux de l'impôt puisque vous nous accusez d'augmenter les impôts :

De 2001 à 2007, le taux des impôts est resté inchangé à Oloron Sainte-Marie jusqu'à ce que nous partions. Il n'a pas bougé. Il n'y a pas eu de hausse des taux de 2001 à 2008. Par contre, vous, à partir de 2008 et jusqu'à 2014, vous avez tous les ans « allongé la sauce » au maximum. En 2008, vous mettez à 8,63 la taxe d'habitation, à 11,2 le foncier bâti et à 28,26 le foncier non bâti.

M. UTHURRY.- Que représente cette augmentation ?

M. LE MAIRE.- Vous avez l'augmentation là, et à la fin de votre période en 2014, vous quittez la mairie en ayant tous les ans augmenté le taux des impôts, les chiffres sont là et vérifiables avec une augmentation de la taxe d'habitation de 32,43 %, une augmentation de la taxe sur le foncier bâti de 28,56 % et une augmentation de la taxe sur le foncier non bâti de 17,25 %.

Nous en 2015, conformément à ce que nous avons toujours fait, nous maintenons et nous maintiendrons les taux des impôts, tels qu'ils ont été fixés au début de la mandature. Il faudrait d'ailleurs ajouter, je l'ai mis en bas, juste pour le fun, l'augmentation de la création de la quatrième colonne par Monsieur GAILLAT de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais qui est venue encore augmenter les impôts qui ont été levés.

(Discussion générale)

Vous nous laissez parler.

M. GAILLAT.- Je vais poser une question car vous venez de m'accuser.

M. LE MAIRE.- Vous avez mis une quatrième colonne.

M. GAILLAT.- Vous venez de m'accuser.

M. BAREILLE.- Monsieur LACRAMPE l'a maintenue.

M. LE MAIRE.- Parlons du produit de l'impôt. C'est la Direction générale des Finances publiques.

M. GAILLAT.- J'apprécie que Daniel LACRAMPE ne dise rien ce soir !

M. LACRAMPE.- On s'est déjà exprimé sur le sujet l'an dernier.

M. GAILLAT.- Les choses sont claires, sauf pour Monsieur LUCBEREILH.

M. LE MAIRE.- Pour nous elles sont parfaitement claires, vous avez augmenté les impôts de 50 % quoique vous disiez.

(Applaudissements)

Parlons maintenant, Monsieur BAREILLE, du produit de l'impôt car c'est intéressant. En 2007, le total de l'impôt faisait 2 174 550 € quand nous étions aux affaires. En 2008, vous commencez, en augmentant les impôts, à récupérer 220 000 €. En 2009, vous prenez 80 000 € de plus. En 2010, vous prenez 350 000 € de plus, en 2011, 319 000 € de plus, et en 2012, 174 000 € de plus, en 2013, 158 957 € de plus et en 2014, nous avons une augmentation des bases de 65 057 €.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que l'augmentation en taxe d'habitation a été de 505 300 €, en foncier bâti de 852 302 €, en taxe foncier non bâti, je conviens que c'est un peu anecdotique, de 6 029 €.

Et tous les ans, vous qui nous accusez d'être des « salopards », car on supprime les abattements et que cela va nous rapporter 300 000 €, vous avez pris tous les ans 282 000 €. Évidemment, quand c'est vous, c'est de la vertu et quand c'est nous, c'est du vice. N'empêche que vous l'avez fait et c'est indiscutable encore une fois. Vous avez la source.

Maintenant, si on continue et que l'on regarde le montant de la dette, puisque vous nous parlez de la dette, de l'épargne brute, de l'épargne nette qui ne serait pas bonne. L'épargne nette n'est pas bonne quand on paye beaucoup d'intérêt et de capital d'impôt. Mais que s'est-il passé entre 2007 et 2008 ? En 2007, quoi que vous en disiez, la dette - et c'est le Compte Administratif qui le dit, vous le revendiquez tout le temps, -était de 7 505 087 €, et en 2013, vous l'avez augmentée de 81,81 %. Vous l'avez portée à 14 280 653 € et nous, en 2014, pour la première année, malgré toutes ces Comptes Administratifs minables, dont vous venez de nous accuser d'être les auteurs, nous l'avons au moins baissée de 700 000 €, ce que vous n'aviez jamais fait. Regardez simplement la projection telle qu'elle est, de 2007 à 2013, votre dette explose et c'est juste en 2014 qu'elle commence à baisser, 700 000 € l'an dernier et dans notre budget, 1 150 000 € cette année. C'est la vérité.

Alors, vous allez nous dire comme d'habitude.

M. UTHURRY.- Nous allons répondre point par point.

M. LE MAIRE.- Vous allez nous dire : « Oui, mais vous avez transféré les emprunts à la Communauté de Communes du Piémont Oloronais, 3 M€ d'emprunts ont été transférés ». C'est faux ! Cela ne correspond pas aux Comptes Administratifs. Prenez les comptes administratifs.

(Discussion générale)

M. LACRAMPE.- Laissons terminer

M. LE MAIRE.- A fin 2007, il n'y avait que 1,7 M€ qui n'était pas remboursé. Ce ne sont pas 3 M€. Dans tous les cas, si vous voulez ajouter les emprunts qui sont transférés à la Communauté de Communes du Piémont Oloronais, à notre endettement, alors je vous demande de prendre en compte aussi le fait qu'en ayant transféré toute la taxe professionnelle à la Communauté de Communes du Piémont Oloronais, il n'est pas anormal que notre épargne nette ait baissé. Et cela, vous ne le dites jamais.

Ensuite, on va parler du montant de la dette, c'est-à-dire combien on doit payer par habitant grâce à vous. Vous avez la dette par habitant, on voit bien en bleu, c'est Oloron Sainte-Marie et en rouge, c'est la France. En 2007 nous sommes moins endettés par habitant que le reste de la France et en 2008 aussi et c'est à partir de votre arrivée, en 2010 que l'on commence à être endetté très largement au-dessus de la moyenne nationale. En 2007, nous étions inférieurs à la moyenne nationale, aujourd'hui le plafond reste élevé. C'est vrai et la dette par habitant par rapport à la moyenne nationale, vous l'avez là, en 6 ans, de 2007, elle était à 639 et en France 951, donc elle était très au-dessous de la moyenne française, et en 2013, vous nous laissez 1 247 € par habitant alors qu'en France la moyenne est de 955.

Cela veut dire que la dette par habitant à Oloron Sainte-Marie a augmenté de 86,40 %, pendant vos 6 ans, alors que la dette par habitant en France n'augmentait que de 5,41 %. Voilà la vérité.

Si maintenant on regarde l'épargne brute et l'épargne nette : en 2001, l'épargne nette, nous dites-vous, représentait 3 000 000 € ; ce n'était pas 3 000 000 € mais 2 756 282 €. En 2002, après que nous soyons arrivés, elle avait même augmenté à 3 855 164 €. Cependant, n'oubliez pas, qu'au 1^{er} janvier 2003 a été créée la Communauté de Communes du Piémont Oloronais qui a entraîné des transferts financiers et des transferts de gain et ces transferts financiers de plusieurs millions d'Euros qui étaient de la taxe professionnelle, ont forcément impacté l'épargne de la commune. Voilà pourquoi, à un moment donné, on voit très bien sur ce graphique comment les choses se sont passées. Aujourd'hui l'épargne nette effectivement a fondu. Mais que nous avez-vous laissé en 2014 ? Une épargne nette de 632 663 €, soit sensiblement la même que celle que j'avais laissée en 2007 et avec 588 473 € - c'est encore une fois le Compte Administratif, cela n'est rien d'autre - vous estimiez que notre gestion était désastreuse. Vous n'avez pas fait mieux, vous nous laissez la même épargne nette et si la dotation de solidarité avait existé depuis le début de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais, avec imaginons 3 % d'augmentation par an aujourd'hui, nous aurions une épargne nette de l'ordre de 2 200 000 € qui serait tout à fait convenable. On voit bien que l'absence de dotation de solidarité nous a posé problème.

Parlons de la capacité de désendettement, le seuil critique, c'est entre 11 et 12 ans. C'est ce que nous disent tous les organismes bancaires et les organismes de l'État. Le seuil de vigilance c'est à partir de 10 ans, avec vous, en mars 2014, notre capacité de remboursement est de 14 ans. Et sur 2014...

M. UTHURRY.- C'est faux !

M. LE MAIRE.- Source Compte Administratif. Et fin 2014, notre capacité de remboursement...

M. BAREILLE.- Nous l'avons ici le Compte Administratif.

M. LE MAIRE.- Monsieur VAAST, indiquez-nous d'où sort ce chiffre. La capacité de remboursement est de 13 ans et un mois fin 2015.

M. GAILLAT.- Vous dites n'importe quoi !

M. LE MAIRE.- Je comprends que cela vous gêne.

Mme BARBET.- Vous pouvez le lire, Monsieur LUCBEREILH, je l'ai là.

M. LE MAIRE.- Compte Administratif validé, fin 2015 la prévision est de 11 ans. Et dans le même temps, la moyenne nationale est de 6 ans et 8 mois, même si c'est moins vous êtes au-dessus de 6 ans et 8 mois.

M. UTHURRY.- Oui, oui. Mais on est moins que 19.

M. LE MAIRE.- Parlons des investissements communaux. Regardez les subventions obtenues entre 2001 et 2007 : 367 000 - 2 661 000 – 1 119 000 – 1 782 000 – 1 119 000 – 1 498 000 – 1 841 00, 401 % d'augmentation des subventions obtenues et vous, les deux premières années, vous vous gavez avec la fin de nos programmes : 1 040 000 € - 1 331 000 € et après... Plus rien. On ne fait plus rien, on n'a plus de subvention. On ne les

recherche même pas, on peut citer des exemples de chantier qui ont été menés sans même demander l'obtention de subventions auxquelles pourtant vous aviez droit...

M. UTHURRY.- Lesquelles ?

M. LE MAIRE.- Par exemple la place de Jaca, où vous aviez une concordance entre les routes départementales, une route communale et une route nationale et vous n'avez même pas utilisé l'argent que j'avais obtenu de Monsieur PERBEN à l'époque pour les travaux sur la route nationale 134. Même cela, vous ne l'avez pas fait, et donc, on se retrouve avec effectivement une capacité d'investissements communaux qui a complètement diminué.

Le tableau au moins était clair. En bleu, ce sont les subventions que nous avons obtenues de 2001 à 2014. En rouge, c'est la moyenne par mandat. La ligne rouge la plus haute c'est nous, la ligne rouge la plus basse c'est vous.

Enfin, vous allez nous parler des dépenses de fonctionnement et vous l'avez fait chaque fois, en nous disant « Les dépenses de fonctionnement, c'est une horreur avec LUCBEREILH tout explose, on est en train de tout jeter ». Nous avons effectivement 650 000 € cette année de dépenses de fonctionnement supplémentaires. À quoi tiennent-elles ?

. D'abord à une deuxième tranche d'augmentation du régime indemnitaire car nous avons souhaité que nos employés soient mieux payés. Voulez-vous qu'ils soient moins bien payés ?

. Ensuite, à la revalorisation des agents de catégorie C, il s'agit d'une obligation de l'État. Contestez-vous le fait que les agents de catégorie C soient mieux payés ?

. La mise en place des chèques-déjeuner : 88 000 €, c'est une volonté politique et c'est une volonté de politique sociale au sein de notre personnel communal. Qui peut être contre ?

. La participation à la mutuelle, pour les aider à avoir une bonne mutuelle : 28 000 €. Êtes-vous contre ?

. Le glissement vieillesse technicité dont a parlé Monsieur DALL'ACQUA : 25 000 €, on n'y peut rien. C'est la loi, c'est l'État.

. La réforme des rythmes scolaires, qu'est-ce qu'on y peut ? On la supprime, on ne fait plus rien dans les écoles, on ne prend plus d'employés : cela coûte 95 000 €.

. Le service promotion du territoire, c'est un choix politique. Je vous donne un exemple qui suffit à comprendre qu'il est payé largement avec le travail qu'il fait.

. La Pico-centrale du Lourteau : 2 800 000 € d'investissements, 180 000 € de bénéfices dès la première année. Voilà un dossier porté par ce service. C'est un service qui rapporte.

. Le service patrimoine, c'est une volonté politique mais payée par la suppression de la convention de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais.

. Le renfort service propreté : oui, c'est notre faute. Nous pensons qu'il faut que la Ville soit propre et nous nous en donnons les moyens. C'est clair.

. Le renfort du service des sports financé par l'affaire des subventions à l'Office des Sports.

. Le renforcement du service d'état civil : nous avons un agent malade, je n'ose pas dire plus. Et il faut bien que le service continue.

. Le renforcement DSP accueil remplacement guichet unique, de nouvelles missions données et la médiation citoyenne dont on parlait tout à l'heure qui nous paraît très importante.

. Un assistant de prévention, c'est la loi, l'État nous oblige à en avoir un.

. Un poste à l'école maternelle Saint-Cricq : vous étiez parmi ceux qui demandaient à l'école qu'on défende le dossier de cette nouvelle classe Saint-Cricq et il fallait bien un agent pour s'en occuper. Oui, il est là.

. Les « papys trafic », c'est un choix, c'est la volonté d'avoir une surveillance de toutes les écoles tous les jours et pas que d'une de temps en temps.

. Le renforcement du service financier, c'est l'anticipation d'un départ à la retraite, on est bien conscient, on le voit ce soir d'ailleurs, qu'il faut renforcer notre ingénierie en matière financière.

. Le retour d'agents en disponibilité, de stagiaires de démocratie participative c'est à la fois une obligation car l'agent en disponibilité veut reprendre son poste, on ne peut pas le lui refuser et puis il y a quelques stagiaires effectivement, qui sont en place.

Voilà les dépenses de fonctionnement. Et je n'en dirai pas plus pour l'instant. On verra tout à l'heure. Voilà ce que je voulais vous dire. Cela fait un an qu'on vous entend dire des choses. Là vous avez la réponse et encore une fois, si vous contestez cela, il faudra nous amener les documents.

M. BAREILLE.- Il est là.

M. LE MAIRE.- Pas un document, mais tous les documents.

M. BAREILLE.- Écoutez, vous mettez 14 années, et vous avez adopté les documents où il est marqué très clairement que le principal ratio d'analyse financière, (ce sont vos termes) reste le ratio dit de solvabilité ou de capacité de désendettement. Ce dernier est égal à l'encours de la dette rapportée à l'épargne brute, (personne ne peut le contester) et vous écrivez et cela a été voté à l'unanimité : il s'établit à 8,95 années fin 2013. Le seuil d'alerte étant fixé à 15 ans et vous parlez de 14 années dans le document.

M. LE MAIRE.- Nos chiffres sont indiscutables, Monsieur BAREILLE, je vous invite demain à venir les voir.

(L'opposition distribue ses documents)

M. LE MAIRE.- Je vais distribuer les miens aussi.

Je ne sais pas si le chiffre est exact, mais je peux vous dire que celui de la Direction générale l'est. Et celui que j'ai lu, c'est celui-là. Contestez-le ! Vérifiez-le. On parie ?

M. BAREILLE.- Est-ce que vous contestez celui-là ?

M. LE MAIRE.- Je ne conteste rien, cher Monsieur BAREILLE. Vous prenez un chiffre, vous ne dites rien de tous les autres. La vérité est que vous êtes mal barré dans ce domaine-là ! Et quant aux chiffres, demain, on les cherchera ensemble et vous verrez qu'on a raison, car on les a vérifiés dix fois.

M. UTHURRY.- Je ne conteste pas les sources que vous avez citées. Et les ratios que vous avez cités sont effectivement les juges de paix. Je ne conteste pas les chiffres de la Chambre Régionale des Comptes. Je ne conteste pas les chiffres du Percepteur, l'audit qu'il vous a envoyé et je ne conteste surtout pas les chiffres du Percepteur dans le Compte de Gestion et dans le Compte Administratif de l'an dernier. Ces trois chiffres, si vous prenez les ratios, dont je ne conteste pas la pertinence comme vous, vous les avez amenés dans un délire absolu. Sur le ratio de solvabilité, nous l'avions ramené à la force du poignet de 19,7 années où vous l'aviez laissé, à 8,95 et cette année, nous le trouvons à 13,50.

Deuxième chiffre : sur tous les documents que vous avez cités comme des références, je répète que ces documents sont effectivement des références incontournables, la capacité d'épargne n'était pas de 600 000 € quand vous êtes partis, mais de 128 000 € même moins que cela.

M. LE MAIRE.- Prenez le Compte Administratif de 2002.

M. UTHURRY.- Oui, prenez le aussi.

M. LE MAIRE.- De 2002.

M. UTHURRY.- On peut même remonter avant si vous voulez, mais ce qui nous intéresse, c'est maintenant. L'an dernier, il était de 600 000 €. On s'était fixé 1 M€ après restauration des finances publiques pour se donner un peu d'aisance. On n'y est pas arrivé, on a fait 600 000 €. Vous êtes à moins 30 000 plus les 80 000 qui sont incertains.

M. LE MAIRE.- Vous n'avez pas réduit l'emprunt. L'an dernier, avez-vous réduit l'emprunt ?

M. UTHURRY.- Parlons de l'emprunt !

M. LE MAIRE.- Avez-vous réduit l'emprunt ?

M. UTHURRY.- Il est incontestable que l'emprunt sur les comptes de la Ville était à 7 M€. Et il est arrivé à la somme que vous avez indiquée, comment ne pas y rajouter l'emprunt que vous aviez transféré à la Communauté de Communes du Piémont Oloronais, et qu'on a remboursé à mensualités constantes : 400 000 € par an jusqu'en 2013.

M. LE MAIRE.- Alors, pourquoi ne nous comptez-vous pas l'épargne nette qu'on a perdue en transférant tous les moyens de la taxe professionnelle ? Pourquoi ne prenez-vous que quand cela vous arrange ?

M. UTHURRY.- Avez-vous parlé des emplois que vous avez transférés à la Communauté de Communes du Piémont Oloronais logiquement avec les services qui vont avec ? Avez-vous parlé des emplois que vous avez transférés bien sûr avec les salaires, je le dis pour ceux qui ne comprendraient pas, ce n'est pas évident, c'est très technique, quand on transfère une compétence à la Communauté de Communes du Piémont Oloronais, on ne se déleste pas de cette compétence. On continue à la payer, mais d'une autre manière. Vous avez transféré ces emplois avec les salaires, est-ce que vous évoquez les 73 emplois que vous avez embauchés ici sans vous préoccuper des ressources à l'époque (car vous revenez aussi à l'époque) et qui pèsent actuellement sur tous les budgets tous les ans de 1,9 M€. Mettons tout sur la table. Ne restez pas sur cette caricature que vous avez présentée déjà aux commerçants.

M. LE MAIRE.- J'observe, Monsieur UTHURRY, que vous aviez fait en 2008, lorsque vous êtes arrivés aux affaires, un audit. Et curieusement, vous ne l'avez jamais rendu public. On peut se poser la question de savoir s'il allait dans le sens que vous souhaitiez ou pas. Moi, je ne crois pas. Je sais, en tout cas, que ce soir, moi j'ai apporté des réponses chiffrées, argumentées et vérifiables aux assertions qui sont les vôtres depuis un an. Vous ne nous avez jamais laissé une seule seconde de répit pour pouvoir gérer tranquillement.

M. BAREILLE.- Il n'y a pas eu d'audit et c'est bien dommage. Il aurait mieux valu le faire, c'est certain.

M. LE MAIRE.- Nous aurons l'occasion de parler dans votre bilan à l'issue de la période des 5 ans, et à ce moment-là, nous pourrons comparer. Nous savons ce soir que nous présentons un budget qui ne porte pas d'augmentation du taux des impôts locaux, qui se veut vertueux...

Une intervenante de l'opposition.- Vous ne parlez que du taux.

M. LE MAIRE.- Oui mais c'est la différence avec vous, vous augmentiez de 300 000 € tous les ans, le taux des impôts se veut vertueux sur le plan du fonctionnement, il a pour objectif de restaurer l'épargne brute et l'épargne nette de la Ville et cela, en remboursant par anticipation ou plutôt en remboursant l'emprunt, dette, dans les délais les plus rapides.

Voilà l'objectif que nous nous donnons et je vous invite, à l'aune de ces objectifs-là bien clairs, à nous juger tous les ans.

M. GAILLAT.- Avant de commencer, je vais vous faire part de mon admiration devant votre show, c'est la première fois que je vois quelqu'un qui arrive se bercer à ce point d'illusions. Je suis admiratif.

M. LE MAIRE.- Vous auriez dû le faire plus souvent. Cela vous aurait réussi.

M. GAILLAT.- Ceci dit, nous savons, (mais apparemment nous sommes les seuls à le savoir !) en fait, de plus en plus de personnes le savent, que les finances de la Ville se sont très fortement dégradées depuis le mandat 2001-2008. Vous le contestez et pourtant vos partisans, vos équipiers vont en faire l'amère découverte s'ils ont envie de connaître la vérité.

Les Oloronais vous avaient confié leur maison en bon état : 3 M€ d'épargne nette, un ratio de solvabilité de 3,2 années, vous leur avez rendue sans dessus-dessous en 2008 avec une épargne nette négative et un ratio de solvabilité de 19,7 années.

Occupant à notre tour la maison commune, il nous a fallu à peine quelques jours bien informés d'ailleurs par les services qui nous imploraient d'augmenter les impôts de 25 à 30 %, pour découvrir que nous serions condamnés à des efforts constants pour redresser les finances de la Ville. Nous aurions pu, et c'est peut-être une erreur que nous avons faite, au vu de la situation, nous permettre (inaudible 01.21.50) assortis de la communication qui eût accablé la gestion des sortants.

M. LE MAIRE.- C'est faux !

M. GAILLAT.- Nous avons choisi.

M. LE MAIRE.- Nous étions au-dessous de toutes les moyennes nationales.

M. GAILLAT.- Nous avons choisi d'assumer nos responsabilités et de retrousser les manches. Nous savions qu'il faudrait au moins deux mandats pour y parvenir. Le résultat

de notre gestion, on en a parlé dans le Compte Administratif 2013 voté à l'unanimité par ce nouveau Conseil municipal, une épargne nette de 632 633 € et un ratio de désendettement de 8,9 années.

M. LE MAIRE.- Et 15 millions de dette !

M. GAILLAT.- Point. Alors, la dette n'est pas le problème, c'est le niveau d'épargne brute, le ratio de désendettement. Si on fait des efforts pour le taux d'épargne brute, on peut enlever la dette. Votre argument tombe complètement.

M. LE MAIRE.- On voit que vous étiez prof de gymnastique et pas de mathématiques !

(Protestations de l'opposition)

M. GAILLAT.- C'est maintenant à vous à continuer cet effort pour parvenir à restaurer nos finances dans l'intérêt de la Ville. Votre Compte Administratif 2014 et votre projet de Budget 2015 nous font sérieusement douter, pour ne pas dire plus, de votre volonté de continuer cette gestion, en dépit de vos engagements estimés tant dans le Débat d'Orientations Budgétaires 2015 que dans le Compte administratif 2014 (je vous cite) : « *Nous allons prendre des mesures vigoureuses pour retrouver une épargne brute assez conséquente afin de disposer d'une épargne nette audible* ».

Dans votre délibération à propos de l'augmentation des impôts, vous écrivez benoîtement, je vous cite : « *Cette évolution provient uniquement de l'évolution naturelle des bases et d'un rattrapage sur les exemptions de fiscalité.* » Dit comme cela, nature et rattrapage, personne ne voit le loup.

Mais il ressort avant tout de votre budget 2015, en dépit de vos promesses communes de vos deux listes de mariage municipal de ne pas augmenter la pression fiscale, une augmentation sans précédent des impôts locaux oloronais. Au passage, c'est la seule information importante de ce Conseil municipal. Ce qui se passe sous nos yeux, n'est jamais arrivé dans l'histoire de notre Ville, pas un maire, pas un adjoint, pas un conseiller municipal ne se serait risqué à trahir sa parole, à bafouer ses concitoyens et à leur infliger la punition fiscale qui s'annonce.

Nous rappelons que le montant de l'impôt c'est la multiplication simple des bases de l'impôt. Tout en vous abritant derrière le fait de ne pas augmenter les taux, vous avez supprimé l'abattement existant, monté par plusieurs municipalités qui voulaient rendre l'impôt local plus juste au plan social, tout en préservant le pouvoir d'achat des familles oloronaises dont la majorité, nous le savons, vivent avec des salaires modestes. Ce faisant, vous ne pouviez ignorer, ceci étant inscrit par votre premier adjoint, expert en impôts locaux, les conséquences fiscales sur les familles oloronaises et l'augmentation démesurée de la taxe d'habitation tant pour la Ville que pour la Communauté de Communes du Piémont Oloronais.

C'est donc en toute connaissance de cause que vous avez pris ensemble cette décision. Aujourd'hui, nous vous laissons les chiffres de ce nouveau prélèvement fiscal sur les foyers oloronais causés par la suppression des abattements. L'effet majeur dans cette décision, c'est l'explosion des bases de la taxe d'habitation de notre commune qui passe ainsi de 12 à 17 M€. C'est ainsi que, pour la taxe d'habitation, sans la suppression des abattements, son produit serait cette année de 1334 740 €. Avec la suppression, son produit passe à 1 846 183 €. Le prélèvement supplémentaire pour la Ville sera donc de 511 443 €, uniquement à cause de la suppression des abattements.

Pour obtenir le même produit, en conservant les abattements, vous auriez dû augmenter de 5 points le taux de la taxe d'habitation et passer ainsi de 10,78 à 15,78. Les spécialistes savent que ce serait un report* (inaudible), mais ce n'est pas tout. Ce qui désormais entrera dans le langage commun, « l'effet douleur* », Daniel LACRAMPE impose aux Oloronais et à eux seuls de rajouter 438 000 € pour la Communauté de Communes du Piémont Oloronais, ce qui au-delà de la somme exorbitante, accroît considérablement l'inéquité fiscale entre les foyers fiscaux Oloronais et ceux de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais. En effet, sans la suppression des abattements sur notre Commune qui ont fait exploser les bases, les Oloronais auraient dû payer en 2015 pour la taxe d'habitation de la CCPO 1 144 063 €. Ils paieront 1 582 442 € soit 438 319 € de plus.

D'après mes informations émanant des services fiscaux, la Communauté de Communes du Piémont Oloronais aurait pu délibérer avant octobre 2014 pour épargner cette facture aux Oloronais. On ne nous a pas dit encore pourquoi elle ne l'a pas fait, mais c'est à son Président à nous l'expliquer. En tout cas, pour le moment, écoutez bien, car vous endossez tous ici une responsabilité historique. C'est un total de 949 000 € de plus par an qui s'abat uniquement en taxe d'habitation sur les ménages oloronais. Pendant ce mandat, Ville et Communauté de Communes du Piémont Oloronais réunies prélèveront sur les foyers Oloronais 940 000 € multipliés par 5 jusqu'à la fin du mandat, 4 745 000 € uniquement pour les taxes d'habitation des Oloronais. Je ne sais pas si vous réalisez les uns et les autres.

Sur la Ville d'Oloron Sainte-Marie, comparons, en 6 ans, nous avons augmenté à visage découvert et en visant explicitement les Oloronais, le taux de la taxe d'habitation pour le faire passer de 8,14 en 2008 à 10,78 en 2013, soit 2 points 64 de plus. Au total, le prélèvement des taux fiscaux oloronais issus de cette augmentation des taux, fut sous notre mandat de 1 127 000 €. Au passage, je vous corrige, vous avez dit tout à l'heure que le produit de notre augmentation était de 758 000 €. Vous voyez...

M. LE MAIRE.- Je n'ai absolument pas dit cela. J'ai dit qu'il était de 282 000 € en moyenne.

M. GAILLAT.- Le prélèvement sous tout notre mandat pour la taxe d'habitation fut de 1 127 000 €, en moyenne 187 000,833 € par an. Votre prélèvement supplémentaire sur la taxe d'habitation sera de plus de 2 557 215 €, puisque les bases augmentent naturellement chaque année, soit 511 443 € par an, soit 172 % de plus que nous.

Mais n'ayons pas peur des mots. C'est ainsi une vista * qui s'abat sur la Ville et une injustice sans précédent pour les foyers oloronais. Notre Ville ne mérite pas ce traitement au moment où la préservation du pouvoir d'achat de nos concitoyens est un impératif pour préserver notre économie locale dans un contexte de rigueur nationale. Tant pis pour les commerçants, les artisans, les budgets tendus d'une majorité de familles de notre Ville.

Rompre vos engagements, ne pas respecter la parole donnée, infliger aux Oloronais une pression fiscale sur la taxe d'habitation de 4 745 000 € sur le mandat, à supposer qu'il n'y ait pas d'autres augmentations, votre majorité devra l'assumer devant les familles oloronaises. Encore une fois, cet écart entre la parole et les actes, est mis au grand jour par vos décisions fiscales. Nous déplorons d'autant plus que quand on lit votre BP 2015, il est malheureusement permis d'affirmer où cela vous porte...

M. LE MAIRE.- pour payer vos dettes !

M. GAILLAT.- On lit que vous prévoyez une épargne brute de 1 139 330 €, à supposer qu'il n'y ait pas de cessions d'immobilisations à défalquer de ce montant, ce qui donne des épargnes nettes pour 2015 de 95 330 €, mais compte tenu des observations que nous faisons sur vos prévisions de recettes à l'évidence optimistes, et on vient de voir pour la DGF, tout simplement passer 132 000 € de différence. On voit bien que vous êtes à nouveau sur la pente d'une seconde épargne nette négative. De même la dégradation du ratio de solvabilité, qui déjà avoisine les 14 ans, vous amène dans la zone rouge de ce que Monsieur DALL'ACQUA considère comme une bonne gestion.

Enfin, l'augmentation de vos frais de fonctionnement laisse mal augurer de votre maîtrise de ce poste pourtant essentiel à qui veut retrouver de l'épargne.

En conclusion, si votre formidable augmentation des taxes d'habitation des familles oloronaises va mettre notre Ville sous le feu des projecteurs de la presse nationale...

M. LE MAIRE.- On va en parler !

M. GAILLAT.- Nous aurions aimé que ce fût pour d'autres raisons.

Alors la seule question qui vaille, est la suivante : quand allez-vous vous mettre à gérer sérieusement cette Ville ?

M. LE MAIRE.- Monsieur GAILLAT, je vous remercie de cette intervention de fond. Je pense que pour la prochaine fois, vous pouvez l'enregistrer à la Communauté de Communes du Piémont Oloronais et nous la passer simplement en bande puisque c'est la même. Mais c'est l'hôpital qui se moque de la charité, parce qu'entendre celui qui a instauré la quatrième colonne et qui a augmenté pendant des années en moyenne de 280 000 € les impôts à Oloron Sainte-Marie nous expliquer que nous sommes en train de commettre un acte fiscal irréparable, c'est à mourir de rire.

Deuxièmement, l'épargne nette, dont vous nous accusez, qu'elle soit négative ou qu'elle soit insuffisante, ne serait pas ce qu'elle est, si nous n'avions pas à payer les annuités et les intérêts des 15 millions d'emprunts que vous avez pris. Alors oui, il est vrai qu'il faut trouver les moyens de pouvoir rétablir une situation financière claire, comme nous entendons le faire d'ici trois ou quatre ans avec le pacte financier que vous avez voté, ou que vous nous aviez présenté en municipalité. Mais je ne peux pas vous laisser dire, comme vous l'indiquez, les chiffres de recettes fiscales que vous nous annoncez. Ils sont faux. Lorsque vous dites par exemple que plus de 500 000 € de taxes supplémentaires sont dus à la suppression des abattements, vous savez parfaitement que c'est faux. Dites-moi par exemple quel est le montant de l'augmentation des bases qui est liée...

M. BAREILLE.- 1,009 %.

M. LE MAIRE.- Cela représente combien en argent, Monsieur BAREILLE ?

M. BAREILLE.- Je vais vous donner des exemples pour vous faire toucher du doigt combien cela représente.

M. LE MAIRE.- Cela représente 100 000 €.

M. BAREILLE.- Pour 6 familles Oloronaises.

M. LE MAIRE.- Cela représente 100 000 €.

M. GAILLAT.- Vous dites n'importe quoi.

M. LE MAIRE.- Absolument pas. Sur les 500 000 €, nous avons eu le détail, environ 500 000 € relèvent effectivement de l'augmentation des bases voulues par l'État, et pas par nous, nous n'y sommes pour rien et les abattements représentent de l'ordre de 302 000 € c'est-à-dire à peu près ce que vous avez mis tous les ans sur les Oloronais pendant 7 ans. Ne nous accusez pas ; peut-être que vous pouvez nous accuser d'avoir un prélèvement supérieur à celui d'avant, mais reconnaissez au minimum que c'est le même que le vôtre.

M. BAREILLE.- N'oubliez pas qu'il y a la double peine avec la colonne Communauté de Communes du Piémont Oloronais, que vous alimentez. Il faut multiplier par 2.

M. LE MAIRE.- Comme il y avait avant la double peine avec la quatrième colonne.

M. BAREILLE.- Il faut multiplier par 2.

M. GAILLAT.- J'observe que vous ne contestez pas les chiffres que je viens de vous donner.

M. LE MAIRE.- Je vais vérifier vos chiffres, car je me méfie de vous.

M. GAILLAT.- Je vous donne les chiffres de base, les bases d'imposition en 2014 pour la Ville d'Oloron Sainte-Marie en taxe d'habitation, 12 271 193 €. Si nous appliquons le 1,009, nous sommes à 12 381 634 €. Avec le taux d'imposition de cette année, le produit eut été de 1 134 540. Si maintenant, je regarde les bases prévisionnelles qui sont les bases que vous communiquez aux services fiscaux, la base prévisionnelle est de 17 126 000 €, dont un produit de 1 140 683 €, ce qui tient le comparatif à 526 188 €.

M. LE MAIRE.- Ces 526 000 €...

M. GAILLAT.- Si je ne reste que sur la taxe d'habitation, c'est 511 443 €.

M. LE MAIRE.- 511 443 € comprenant la taxe sur les locaux vacants portés par l'État de 5 ans à 2 et l'augmentation des valeurs locatives décidées par l'État. Et au total, le montant qui relève des abattements...

M. GAILLAT.- Ce n'est pas vrai.

M. LE MAIRE.- De toute façon, Monsieur GAILLAT, on ne va pas se convaincre ce soir et malgré le plaisir que j'ai de passer la soirée avec vous... on va juste pour le sourire et le fun vous passer le classement, qui a été fait par un site Internet bien connu qui s'appelle Internaute, de votre gestion et vous allez voir à quel niveau Monsieur UTHURRY est placé. Monsieur UTHURRY est 35 090e sur 36 657 maires pour la qualité de sa gestion. Voilà. Je crois que ce chiffre seul suffit à comprendre la vanité de tout ce que vous venez de nous dire.

M. UTHURRY.- Je me souviens, Monsieur LUCBEREILH, que vous aviez dans nos joutes amicales d'avant la campagne, à Radio Oloron, évoqué ce type de ratio, ce type de site et comme par enchantement, quand j'avais soulevé un petit peu le lièvre, ce site avait disparu de votre site de campagne, il est bon de vérifier ses sources de temps en temps.

M. LE MAIRE.- Vous l'avez sur Internet. Nous l'avons trouvé hier.

M. UTHURRY.- Pouvez-vous me dire quelle est en pourcentage l'augmentation de la pression fiscale sur la taxe d'habitation entre l'an dernier et cette année ?

M. LE MAIRE.- On a gardé les mêmes taux !

M. UTHURRY.- Non ! On avait bien compris que de manière assez hypocrite vous avez gardé les mêmes taux, mais vous avez supprimé toutes les bases...

M. LE MAIRE.- L'an dernier, le produit de la taxe d'habitation a été de 1 303 841 € et cette année de 1 336 720 €, c'est-à-dire 33 000 € de plus.

M. UTHURRY.- Quel est le pourcentage alors ? À peu près Monsieur DALL'ACQUA vous qui calculez vite ?

(Discussion générale)

M. UTHURRY.- Les chiffres que vous avez donnés accréditent effectivement d'une augmentation des impôts entre l'an dernier et cette année...

M. LE MAIRE.- C'est l'évolution des bases.

M. UTHURRY.- D'une douzaine de pour-cent. En réalité, les impôts uniquement pour la taxe d'habitation ont augmenté de 38,11 % et vous aurez du mal à me convaincre du contraire puisque c'est marqué dans votre Compte Administratif à la page 11, il est mentionné que le produit voté par l'Assemblée délibérante sera aujourd'hui de 1 846 183 € et que la valorisation du produit N-1 c'est-à-dire l'an dernier, par rapport à cette année en pourcentage est de 38,11 %. Je répète que c'est à la page 71 du document officiel de la M14 qui est l'outil de gestion des collectivités locales. C'est tout. Je pose le micro et j'observe que vous ne contestez pas les chiffres.

M. LE MAIRE.- Je ne connais pas les chiffres de la M14 par cœur, car elle représente quand même quelques centaines de pages. Nous vérifierons les chiffres.

M. BAREILLE.- Je voudrais revenir à la conséquence directe sur les familles oloronaises et les juges de paix sont là parce que les feuilles vont arriver à l'automne, nous allons faire en sorte que le débat que nous avons aujourd'hui ne retombe pas et ne s'oublie pas.

M. LE MAIRE.- Je vous fais confiance !

M. BAREILLE.- Et que les Oloronais sur leurs feuilles d'imposition puissent constater effectivement pour ceux qui bénéficiaient (tous les Oloronais déjà bénéficiaient d'un abattement de 15 %)...

M. LE MAIRE.- Tous ceux qui payent les impôts !

M. BAREILLE.- Tous ceux qui payent les impôts et certains n'en payaient pas d'ailleurs à travers cet abattement, je vais peut-être vous apprendre quelque chose. Je vais vous donner les chiffres exacts, je prends des exemples pour une personne seule, ou un couple et les calculs ont été vérifiés, j'ai 6 exemples très précis :

. **Une personne seule ou couple**, sans autre personne à charge qui ne bénéficiait donc en termes d'abattement communal que de l'abattement général de 15 % : ils payaient l'an dernier sur la base de la valeur locative moyenne qui était à 3 112, très exactement et pour la CCPO et pour la Commune (parce que les Oloronais vont avoir le total) 529 €. Ils paieront cette année, et ce ne sont pas les plus modestes, 628 €, c'est-à-dire 100 € de plus, donc pour tous les Oloronais qui payent, une majoration de 18,7 %.

M. LE MAIRE.- On attendra de voir cela en octobre.

M. BAREILLE.- J'ai remis les calculs, vous les contesterez, si vous voulez.

M. LE MAIRE.- Non, on verra.

M. BAREILLE.- Je poursuis mes exemples :

. **Un couple avec deux personnes à charge, c'est-à-dire deux enfants ou deux personnes âgées ou un enfant et une personne âgée**, ce qui est une situation assez courante. Ils payaient l'an dernier 342 €, ils paieront cette année 503 €, les calculs sont clairs, il suffit là de supprimer non seulement l'abattement de 15 % qui figure sur la feuille et de supprimer également les abattements de 5 % par personne à charge, cela fait une augmentation pour cette famille-là de 46,9 %.

. **Une personne seule ou couple avec trois personnes à charge**, ils payaient 217 €, ils paieront 408 €, c'est-à-dire une augmentation de 88 %.

. **Une personne seule avec deux personnes à charge, un enfant et une personne âgée, mais qui dispose d'un faible revenu**, c'est là que se situe l'injustice, car les faibles revenus avaient 15 % supplémentaires, ceux-là payaient 249 € l'an dernier, ils paieront 502 €, c'est-à-dire une augmentation de 101 %.

J'ai encore deux exemples qui vont crescendo, puisqu'on touche là les couches les plus modestes :

. **Une personne seule ou couple avec trois personnes à charge, trois enfants ou personnes âgées, à faible revenu**, ils payaient 124 €, ils paieront 408 € du fait de la suppression des trois abattements.

Dernier exemple :

. **Une personne seule ou couple avec 5 personnes à charge, il peut y avoir des enfants ou des personnes âgées et à faible revenu** : ils ne payaient pas, ils étaient à 0, ils ne paieront jamais que 219 €, mais là, cela ne peut pas s'évaluer en pourcentage.

Monsieur le Maire, vous aviez promis effectivement de ne pas augmenter les taux, mais vous n'aviez pas promis de ne pas augmenter les impôts. Daniel LACRAMPE, lui, avait promis la pause fiscale. La promesse est donc tenue sur la forme pour ce qui concerne Monsieur le Maire mais, sur le fond, le contournement habile du contrat de confiance, je cite, constitue un manquement grave à l'égard de toutes celles et de tous ceux qui sont aujourd'hui gravement abusés.

Je tiens à dire que je ne me désolidarise pas du groupe d'opposition, mais je tiens quand même à rappeler que je ne suis pas prêt à accepter l'augmentation d'impôts que vous avez concoctée de manière sournoise, parce qu'elle n'est pas assumée, alors que les chiffres sont énormes, je vais y venir, alors que j'avais moi-même contesté et pas voté les augmentations qui avaient été faites par la précédente municipalité, mais assumé publiquement avec des débats publics dans tous les quartiers avant le Conseil municipal dans des débats contradictoires. Donc, je ne peux pas accepter effectivement que vous criiez au loup par rapport à une augmentation sur la totalité de la mandature que j'avais désapprouvée qui représentait 32 % alors que, dès cette année, vous augmentez de 38,8 % par un moyen détourné.

Alors, je sais qu'il faut du courage quelquefois, je le sais puisque je me suis trouvé placé dans cette situation, pour effectivement chercher à comprendre et se positionner différemment, même quand on est dans la majorité. C'est pourquoi le « vous » que j'utilise interpelle individuellement chacune et chacun des élus de la majorité, toutes celles et ceux qui ont voté le pacte financier du 25 juin 2014, toutes celles et ceux qui ont signé le contrat de confiance adressé aux Oloronais durant la campagne des élections

municipales en 2014 et qui ont voté le 25 juin ce pacte financier qui a supprimé les appartements sociaux et qui, au lieu de créer une augmentation linéaire et lisible, crée une augmentation désastreuse plus importante pour les plus défavorisés, ce qui est totalement inacceptable. Je tiens les calculs que j'ai effectués à la disposition de ceux qui les veulent.

M. LE MAIRE.- Une petite remarque : vous m'expliquerez comment vous arrivez à calculer le montant d'augmentation des impôts de personnes dont vous ignorez le montant de la valeur locative.

M. BAREILLE.- Je vais vous expliquer Monsieur le Maire : j'ai choisi une méthode particulièrement honnête et mesurée, puisque j'ai pris la valeur locative moyenne qui était donnée l'an dernier à 3 112 et que j'applique cette année non pas la valeur locative maxi, mais la valeur locative moyenne pour l'année et que j'arrive à ce résultat. D'ailleurs, si je n'avais pas pris la valeur locative moyenne, je ne pourrais pas déduire le deuxième abattement de 15 % qui ne concerne que les personnes à faible revenu et qui occupent des logements à valeur locative inférieure à 130 %, la valeur locative moyenne. Je pense que Monsieur LACRAMPE au moins me suit. J'ai simplement appliqué pour une famille qui était dans la valeur locative moyenne les taux d'imposition à 10,78 et à 9,24 de la Communauté de Communes. Les résultats sont là.

M. LE MAIRE.- Nous aurons l'occasion un jour, vous nous expliquerez comment sans faire de prélèvements fiscaux, on peut arriver à rembourser la dette...

M. BAREILLE.- C'est une autre question.

M. LE MAIRE.- Laissez-moi parler... et à équilibrer nos budgets. Pour le reste, nous aurons l'occasion au mois d'octobre de mesurer réellement pour le coup les conséquences de cette décision et d'en tirer toutes les conclusions que l'on voudra. Nous n'allons pas y passer la nuit. Nous avons compris que vous allez faire campagne sur ce point et nous allons faire campagne sur la situation dans laquelle nous avons trouvé la Ville avec votre complicité, même si vous n'avez pas voté les augmentations d'impôt. Vous avez voté les dépenses. D'ailleurs, c'est un peu votre spécialité, les dépenses oui, mais les recettes non.

M. BAREILLE.- Par rapport à la publicité, vous êtes en main ! S'engager à ne pas augmenter les impôts et prélever près de 5 M€ sur la durée de la mandature, c'est quand même incroyable.

M. LE MAIRE.- Je mets le rapport aux voix car nous n'allons pas y passer la nuit. Qui est contre ? Je présume que vous êtes contre, donc 8 voix contre, qui s'abstient ? Pas d'abstention. 25 voix pour.

Le Budget Primitif 2015 – Ville d'Oloron Sainte-Marie est adopté.

M. UTHURRY.- Nous sommes contre à la fois..

M. LE MAIRE.- Nous avons compris.

M. UTHURRY.- Il y a une question à laquelle vous n'avez pas répondu, vous avez admis car on l'avait écrit, que l'augmentation des impôts cette année de la taxe d'habitation c'est plus 38,11 % c'est un fait.

M. LE MAIRE.- Nous venons de voter, nous allons passer à la suite, nous avons encore 40 rapports.

M. UTHURRY.- J'ai bien entendu, le budget prévisionnel nous invite à la fois à une analyse financière et qualitative politique. On peut ne pas être d'accord sur la politique, vous êtes élus démocratiquement, vous mettez les politiques en place et vous donnez les moyens de l'exécuter ou pas. Néanmoins, il y a un problème de sincérité sur ce budget, sur un différentiel entre le chiffre que vous annoncez en dotation forfaitaire, en DGF donc 1 202 000 €.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas un problème de sincérité !

M. UTHURRY.- Cela s'appelle ainsi.

M. LE MAIRE.- Vous savez très bien que, de temps en temps, les éléments nous arrivent trop tard. J'ai moi-même dit aux services qu'on n'allait ni remouliner tout, ni retarder le Conseil municipal et qu'une décision modificative, elles sont faites pour cela, prendrait en compte le fait qu'il y a 100 000 €... et d'ailleurs entre nous, vous devriez battre votre coulpe car c'est votre gouvernement qui baisse cette DGF. Ce n'est pas par plaisir qu'on la voit baisser.

M. UTHURRY.- On peut en parler, discuter, la baisse des dotations est une réalité. On peut discuter, en tous les cas, le parti qui vous a investi pour les dernières élections cantonales – d'ailleurs, je félicite les deux conseillères générales puisque cela n'a pas été fait ici pour leur élection - propose en lieu et place d'une diminution de 50 milliards une diminution de 150 milliards !

M. LE MAIRE.- Je ne suis pas au courant. Vous êtes plus au courant que moi. Qui dit cela ? Est-ce Monsieur Sarkozy ?

M. UTHURRY.- Oui.

M. LE MAIRE.- Il propose de réduire de 150 milliards, alors que Monsieur Baroin est sorti de chez lui avec justement la garantie qu'il serait remis au niveau d'il y a deux ans.

M. UTHURRY.- Reprenez vos classiques.

M. LE MAIRE.- Ce ne sont justement pas des classiques. Ce sont des modernes ! Nous avons voté. Nous passons au rapport suivant qui est le budget primitif de l'eau potable.

M. GAILLAT.- Vous avez terminé pour le budget ?

M. LE MAIRE.- C'est bon, vous avez dépassé les cinq minutes.

M. GAILLAT.- 30 secondes sur un seul point : cela fait plusieurs fois que dans cette Assemblée vous m'avez accusé personnellement d'avoir installé la quatrième colonne.

M. LE MAIRE.- Et je maintiens !

M. GAILLAT.- Je voudrais une fois pour toutes ici, car je considère cela comme une atteinte à mon honneur personnel, pour mon information, savoir qui autour de la table considère que c'est GAILLAT, Président de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais qui a mis en place la quatrième colonne ou alors le gouvernement Sarkozy qui, en supprimant la taxe professionnelle, et en modifiant le panier fiscal a d'autorité transféré les taxes du Département aux Communes. Je veux savoir.

M. LE MAIRE.- Nous verrons cela plus tard.

M. GAILLAT.- Je veux savoir ici...

M. LE MAIRE.- Le rapport suivant, Monsieur DALL'ACQUA, sur l'eau potable, s'il vous plaît, la police de l'Assemblée c'est moi. Cela fait une heure que vous parlez du Budget primitif. Je répète que la police de l'Assemblée c'est moi. C'est vous qui avez présidé la séance quand vous avez instauré la quatrième colonne.

M. GAILLAT.- Je veux connaître la réponse.

Mme GASTON.- Non.

M. LE MAIRE.- Comment non ? Ce n'était pas lui le Président ?

Mme GASTON.- Vous n'y étiez pas. Qui était le Président ?

M. GAILLAT.- La quatrième colonne a été imposée par le Gouvernement quand il a supprimé la taxe professionnelle. Vous le savez très bien.

M. LE MAIRE.- Vous l'avez mise en place.

M. GAILLAT.- Le Président de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais le sait très bien.

M. LE MAIRE.- Vous l'avez votée. Et quel taux avez-vous mis ?

M. GAILLAT.- Nous n'avons rien mis en place du tout. Il a fallu, par contre, subir un nouveau panier fiscal et faire des économies pour arriver à payer les emprunts que vous avez contractés à la Communauté de communes.

M. LE MAIRE.- D'accord, c'est la faute aux autres !

M. GAILLAT.- Qui pense que c'est moi qui ai mis en place la quatrième colonne ?

M. LE MAIRE.- Nous tous, moi !

M. GAILLAT.- Levez le doigt.

M. LE MAIRE.- Je le pense et je pense que c'est vous qui avez fait voter le taux en plus. Vous auriez pu mettre 0,1 % si vous étiez contre.

M. GAILLAT.- Le taux a été transféré...

M. LE MAIRE.- C'est un autre débat.

4 -b- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2015 – EAU POTABLE

M. DALL'ACQUA.- Le projet de Budget Primitif du Service Annexe de l'Eau est équilibré comme suit :

☛ Section investissement : elle est équilibrée en dépenses et en recettes à 1 013 893 €.

☛ Section exploitation : elle est équilibrée en dépenses et en recettes à 1 439 345 €.

À noter que le prix global du mètre cube d'eau reste fixé à 0,84 €. Il ne subit aucune augmentation.

Votre Assemblée est invitée à :

- **ADOPTER** le Budget Primitif 2015 du Service des Eaux ci-dessus arrêté aux montants cités.

- **FIXER** le prix du mètre cube d'eau à 0,84 €, pour l'Oloronais.

- **PRECISER** que le prix facturé aux communes et syndicats voisins fera l'objet d'une indexation comme prévu dans les conventions.

- **PRECISER** que les tarifs prévus sur la grille tarifaire jointe en annexe sont applicables sur les factures émises au cours de l'année 2015.

M. LE MAIRE.- Qui est contre ?

M. GAILLAT.- Une question : la pico-centrale est-elle faite ou pas ?

M. LE MAIRE.- Elle n'est pas faite.

M. GAILLAT.- Tout à l'heure, vous l'avez évoquée, en citant les recettes qu'elle avait générées et je ne la vois pas en investissement.

M. LE MAIRE.- La pico-centrale relève de l'assainissement. Celle du Lourteau dépend de l'eau et celle de la rue Gastou de l'assainissement.

M. GAILLAT.- Il eut peut-être fallu le dire avant.

M. LE MAIRE.- C'est la régie de l'Énergie,

M. GAILLAT.- Tout à l'heure vous avez parlé de la pico-centrale du Lourteau et des recettes qu'elle avait générées. La concession n'est pas faite et je le dis.

M. LE MAIRE.- La pico-centrale du Lourteau, d'après les études qui viennent d'être faites et données,

M. GAILLAT.- Donc, les recettes n'existent pas.

M. LE MAIRE.- Mais non, Monsieur GAILLAT, vous savez bien qu'on fait une régie de l'Énergie et que c'est elle qui va être maître d'ouvrage, ce n'est pas la régie de l'eau. Vous verrez les dépenses dans le budget de la régie de l'Énergie.

M. GAILLAT.- La régie de l'Énergie pour l'instant, Monsieur LUCBEREILH ne vend que le vent que vous faites !

M. LE MAIRE.- Non, elle existera au prochain Conseil municipal.

M. GAILLAT.- Elle n'est pas près de vendre l'électricité fournie par la pico-centrale du Lourteau.

M. LE MAIRE.- Il faut qu'on la construise avant ! C'est normal, puisque je viens de vous dire que c'est la régie de l'Énergie qui va être maître d'ouvrage. Le photovoltaïque, la méthanisation, tous ces dossiers-là vont rentrer dans la régie de l'Énergie. La régie de l'Eau n'a pas pour vocation de fabriquer de l'électricité. Cela se saurait.

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le Budget Primitif 2015 – Eau potable est adopté à l'unanimité

4 -c- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2015 - ASSAINISSEMENT

M. DALL'ACQUA.- Le projet de Budget Primitif 2015 du Service Annexe de l'Assainissement est équilibré comme suit :

☛ Section investissement : elle est équilibrée en dépenses et en recettes à 2 070 139 €.

☛ Section d'exploitation : elle est équilibrée en dépenses et en recettes à 1 527 281 €.

Votre Assemblée est invitée à :

- **ADOPTER** le Budget Primitif 2015 du Service de l'Assainissement ci-dessus arrêté au montant cité.

- **FIXER** le prix du mètre cube à 1,78 € HT,

- **PRECISER** que les tarifs prévus sur la grille tarifaire jointe en annexe sont applicables sur les factures émises au cours de l'année 2015.

M. GAILLAT.- Qu'est-ce qui fait qu'aujourd'hui l'assainissement que vous envisagez à 515 000 € sur le quartier Serre de Légugnon, est rentable, alors que je me souviens, il y a 3 ans, il ne l'était pas et qu'il valait mieux dans l'intérêt du Service Assainissement garder ces maisons (inaudible). Je suis à votre écoute.

M. LE MAIRE.- Je ne crois pas que ce soit rentable, mais simplement que c'est utile pour les personnes. Quand cette rue et les personnes qui sont à côté et qui ont vocation peut-être à construire sollicitent son rattachement à un réseau d'assainissement collectif, ce n'est pas inintelligent que de préparer l'avenir.

M. GAILLAT.- Je n'ai pas dit le contraire. Comme ce dossier existe depuis un certain temps, à l'époque il était convenu qu'il valait mieux garder ces maisons (inaudible), j'observe que désormais il vaut mieux les mettre en assainissement collectif.

M. LE MAIRE.- Je vous dis simplement la possibilité de développement de ce quartier dans lequel il n'y aura pas 8 maisons comme aujourd'hui, mais peut-être 40 ou 50 à un moment donné.

M. GAILLAT.- Ainsi votre régie pourra vendre...

M. LE MAIRE.- Si elle est à énergie positive, elle n'en utilisera pas ou peu. Notre régie ne nous rapportera rien.

M. GAILLAT.- Cela se fait.

À ce propos, vous avez un projet d'unité de méthanisation.

M. LE MAIRE.- Nous allons en parler tout à l'heure, il y a un rapport.

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le budget Primitif 2015 de l'Assainissement est adopté à l'unanimité.

4 -d- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2015 - NAVETTES URBAINES

M. DALL'ACQUA.- Le Budget Primitif 2015 navettes urbaines est équilibré à la section de fonctionnement à 97 500 € en dépenses et en recettes.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER le présent rapport**

- **ADOPTER le Budget Primitif 2015 du Service Navettes Urbaines**

M. LE MAIRE.- Pas de problèmes particuliers ?

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le Budget Primitif 2015 – Navettes urbaines est adopté à l'unanimité.

4 -e- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2015 - LOTISSEMENT DE SOEIX

M. DALL'ACQUA.- Le Budget Primitif du lotissement de Soeix est équilibré en section fonctionnement et investissement respectivement à 1 255 000 € et 1 215 000 €.

Les prix restent inchangés à 90 € le m².

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport
- **ADOPTER** le Budget Primitif 2015 du lotissement de Soeix.

M. GAILLAT.- Je n'ai pas bien compris encore le bilan sur cette délibération.

Nous sommes contre pour les raisons que nous avons indiquées.

M. LE MAIRE.- Les raisons que vous avez indiquées étaient qu'on faisait de la construction en dehors de la Ville, alors que les urbanistes nous disaient qu'il fallait le faire. Il faut que vous m'expliquiez alors pourquoi vous aviez soutenu le projet d'urbanisation du terrain au centre de Saint-Pée dans lequel il devait y avoir au fond une usine et qui posait exactement le même type de problème urbanistique.

M. GAILLAT.- Je vous rappelle que nous considérons que ce terrain – et on rejoint en cela des siècles et des siècles patrimoniaux d'utilisation de l'espace par nos ancêtres et nos prédécesseurs - est plat, et donc, nous voulions le destiner à en faire une place supplémentaire pour le lycée agricole. C'est la raison pour laquelle nous nous opposons à faire un lotissement à cet endroit-là, d'ailleurs ce que nous avons fait. Le projet a capoté, les promoteurs se sont retirés et nous avons considéré que nous voulions plutôt le mettre à la disposition de l'outil du lycée agricole. Vous conviendrez que cet établissement constitue une chance pour notre territoire et nous préférons mettre ce terrain à disposition d'une jeune génération venant se former dans ce lycée plutôt que d'y mettre des maisons que l'on peut placer à d'autres endroits de la Ville.

Et à ce propos, puisque vous posez la question, je n'ai vu ni dans le BP, ni dans le Compte Administratif le début d'un commencement de la mise en œuvre du PLH. Puisque vous me dites que les urbanistes se sont exprimés, ils se sont exprimés aussi de façon très précise dans le PLH. À ce sujet, Daniel LACRAMPE est monté à Bordeaux en juillet dernier le faire valider par le Conseil régional de l'Habitat ; il a été validé et il donnait des orientations et des contraintes très précises à la Commune d'Oloron Sainte-Marie pour réaliser correctement ce PLH. Je ne vois rien venir. Et je dis par rapport à ce qui est écrit dans le PLH qui intégrait une approche environnementale justement de l'urbanisation, que les services de l'État dans le texte avaient fortement insisté sur ce point et c'est ce qui a été présenté au représentant de l'État à Bordeaux. En effet, ils insistaient pour que les crédits qu'on avait par le PLH soient concentrés majoritairement sur la requalification du centre-ville d'Oloron. Voilà la réalité.

M. LE MAIRE.- Alors, vous, qu'avez-vous fait pour la requalification du centre-ville d'Oloron pendant les six ans ? Je parle concrètement, je ne vous demande pas des réflexions philosophiques, vous venez d'en faire une brillante.

M. GAILLAT.- On a commencé par payer vos factures en arrivant.

M. LE MAIRE.- Ce sont des considérations financières.

M. GAILLAT.- Nous avons posé la question : par quoi remplacer votre ZAC fumeuse pour ne pas conserver des ruines en plein centre-ville ?

M. LE MAIRE.- Où sont les ruines ? N'y sont-elles pas toujours ?

M. GAILLAT.- Vous avez réussi à refiler la dernière qui restait à votre voisin de droite.

M. BAREILLE.- A la vendre !

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas de cela dont on parle. Je vous parle de SESAME, de SKLOP, qu'avez-vous fait ?

M. GAILLAT.- Vous avez fait une analyse du bâtiment de Sésame ? Alors ?

M. LE MAIRE.- On le fout en l'air ! On ne va évidemment pas le garder.

M. GAILLAT.- Vous avez négocié pour l'acheter,

M. LE MAIRE.- C'est en cours. Ce ne sera qu'un achat. Nous en reparlerons. Vous avez cherché durant 6 ans. Nous avons quelques mois !

M. GAILLAT.- Mon propos était de poser une question sur le lotissement de Soeix, nous n'avons pas encore bien compris sur ce lotissement si la Ville fait en régie directe un lotissement, c'est-à-dire si elle fait les réseaux, assainissement,

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas la Ville, mais la régie des lotissements.

M. GAILLAT.- Peu importe, la Ville est derrière et ensuite, elle définit des lots, et elle met un panneau et vend les lots. Est-ce cela ?

M. LE MAIRE.- Un appel à promoteur-constructeur sera lancé et ce promoteur-constructeur sera chargé de réaliser la totalité du lotissement, pourquoi ? Pour qu'il y ait une unité architecturale dans ce lotissement et non pas comme certains autres proches d'Oloron Sainte-Marie, dans lesquels...

M. GAILLAT.- C'est du baratin !

M. LE MAIRE.- Non, ce n'est pas du baratin, nous, on fait et vous, vous parlez. Et vous allez voir que les travaux de viabilisation notamment vont commencer d'ici deux mois. D'après le calendrier qui m'a été donné ce matin, nous recevons la commercialisatrice jeudi ou vendredi prochain et les premières ventes pourraient se faire aux alentours du mois de septembre avec des maisons bois, économes en énergie.

M. GAILLAT.- Cela veut dire que vous avez le gros œuvre, vous avez le promoteur.

M. LE MAIRE.- 3 promoteurs ont répondu actuellement et nous devons en choisir un ; ils ont tous répondu au cahier des charges que nous avons fixé.

M. GAILLAT.- J'imagine que le Conseil municipal sera appelé à voter pour désigner le promoteur du lotissement de Soeix.

M. LE MAIRE.- Certainement, je ne sais pas comment cela se passe juridiquement, mais si c'est une obligation, bien entendu, nous le ferons mais si c'est pour le décourager par vos interventions intempestives et permanentes, effectivement on ne le présentera pas. Vous allez le faire fuir.

M. GAILLAT.- Si vous envisagez de vendre des terrains à partir de septembre, cela veut dire que vous avez...

M. LE MAIRE.- On envisage !

M. GAILLAT.- Les services de la Ville ont travaillé à hauteur de 100 000 € d'ingénierie et cela veut dire que la demande de permis de lotissement a été déposée.

M. LE MAIRE.- Je crois qu'il est déposé ou qu'il va l'être incessamment. **M. LARROUCAU** en a parlé ce matin. Vous voulez que je vous donne le calendrier ? Attendez, à questions précises, réponses précises. Laissez-moi une seconde, je vais le chercher !

Le permis de lotir est en cours d'instruction, le délai est de trois mois obligatoires.

M. GAILLAT.- Il a été déposé alors.

M. LE MAIRE.- Oui, il a été déposé. Nous espérons avoir un permis accordé en juillet 2015.

⇒ La consultation des entreprises, le DCE, donc le document de consultation des entreprises est en cours de préparation.

⇒ Le lancement de la procédure de consultation d'entreprise pourrait se faire en mai 2015, c'est-à-dire le mois prochain.

⇒ Les travaux après autorisation de lotir, en juillet 2015, puisqu'on ne peut pas commencer tant qu'on n'a pas l'autorisation de lotir.

⇒ Fin de travaux partiels fin septembre, empierrement et réseau.

⇒ Octobre-novembre 2015, les finitions.

Mais on peut commencer à construire les maisons entre-temps.

⇒ Un appel à concurrence a été lancé pour l'acquisition des lots, si on vend le tout à un promoteur, mais on peut aussi vendre lot par lot sans consultation. C'est un choix qu'il nous faut faire. S'il y a consultation, elle sera lancée courant mai 2015.

⇒ Le permis de construire des maisons : le dépôt pourra se faire à partir de juillet 2015, mais ils peuvent déposer avant pour gagner du temps d'instruction, à condition de ne commencer les travaux qu'après septembre.

Et nous attendons l'avis des 3 partenaires potentiels à qui nous avons fait quelques remarques par rapport à leur réponse.

Ce dossier suit son cours et il va relativement vite.

M. GAILLAT.- Pour l'instant vous n'avez pas de promoteur ?

M. LE MAIRE.- 3 personnes se sont montrées intéressées, mais il faut qu'on analyse les autres. Que voulez-vous dire ?

M. GAILLAT.- Je veux dire simplement que vous annoncez des ventes de terrain à partir de juillet 2015, vous n'avez pas de promoteur et nous sommes en avril 2015.

M. LE MAIRE.- Faites-nous confiance, Monsieur GAILLAT, on ne met pas 16 ans pour inventer l'eau chaude. Vous verrez !

Nous mettons le rapport aux voix. Qui est contre ?

M. UTHURRY.- Sur Soeix, nous votons contre.

M. LE MAIRE.- Donc, 8 voix contre. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. 25 voix pour.

Le Budget Primitif 2015 - Lotissement de Soeix est adopté

4-f-ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2015 - LOTISSEMENT DE LEGUGNON

M. DALL'ACQUA.- Le lotissement de Légugnon est équilibré à la section de fonctionnement et d'investissement respectivement à 207 000 € et 197 000 €.

Les prix restent inchangés à 90 € le m².

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **ADOPTER** le Budget Primitif 2015 du lotissement de Légugnon.

M. LE MAIRE.- Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

Le Budget Primitif 2015 – Lotissement de Légugnon est adopté à l'unanimité ?

ATTENTION SUR LA DELIBERATION, IL EST MARQUE 8 VOIX CONTRE

5 - VOTE DES TAUX FISCAUX POUR L'ANNEE 2015

M. DALL'ACQUA.- Il vous est proposé de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2015 à leur niveau de 2014, à savoir :

- ☛ Une taxe d'habitation à 10,78 %,
- ☛ Une taxe sur le foncier bâti à 13,37 %,
- ☛ Une taxe sur le foncier non bâti à 31,26 %.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **FIXER** les taux d'imposition pour l'année 2015 tels qu'exposés.

M. LE MAIRE.- Quand on ne veut pas les abattements, on devrait demander l'augmentation du taux.

M. UTHURRY.- Au moins, cela a le mérite d'être franc.

M. LE MAIRE.- Là vous êtes contre les abattements mais, en même temps, cela vous va très bien qu'on garde les taux.

Mme GASTON.- Vous ne les changez pas ?

M. LE MAIRE.- Vous aviez choisi d'augmenter les taux tous les ans, c'est votre choix, nous en avons un autre.

M. UTHURRY.- J'ai le sentiment de voter la déclaration la plus hypocrite du monde. Et je vais la voter quand même parce que...

M. LE MAIRE.- Vous ne pouvez pas être contre.

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Les taux fiscaux pour l'année 2015 sont adoptés à l'unanimité

6 - SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS.

Mme FOIX.- Le 16 décembre dernier, votre Assemblée a approuvé la démarche de mise en place d'un règlement d'attribution de subventions ainsi que la mise en place de conventions pluriannuelles d'objectifs et de progrès avec l'ensemble des associations subventionnées par la Commune.

La nouveauté, cette année, est qu'une loi Économie Sociale et Solidaire du 31 juillet 2014 demande que les moyens matériels soient également chiffrés et bloqués par le Conseil municipal.

Les subventions qui sont attribuées aux associations pour l'année 2015 comprennent donc l'addition de l'ensemble des éléments en vue de bien identifier la totalité des apports de la Commune et de rendre compte de manière transparente de ces aides auprès des administrés.

L'ensemble des subventions a été discuté avec chacune des associations qui ont toutes été reçues.

Il est rappelé que Monsieur le Maire a été autorisé par notre Assemblée le 16 décembre dernier à signer avec chaque association une convention telle que définie ci-dessus.

Le tableau joint en annexe précise le détail des aides apportées et attribuées à chaque association. L'année 2014 ayant servi de base à la qualification des apports matériels de la commune.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2015.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **VOTER** aux différentes associations les subventions telles qu'exposées en annexe,
- **PRECISER** que les subventions feront toutes l'objet d'une convention avec l'association et la collectivité.

M. ARANJO.- Je comptais en fait faire une remarque et poser une question à Monsieur CORBIN, nous avons regardé avec attention ce document-là, car il prend en compte la vie associative, tant mieux que vous continuiez à soutenir les associations et que cela dure bien sûr. Vous considérez que les associations apportent plus qu'elles ne coûtent et c'est très bien comme cela.

Néanmoins, nous avons quelques questions qui viennent à la lecture de cases vides par rapport à l'an dernier sur à peu près une douzaine d'associations, il s'agit juste d'établir un constat pour avoir des réponses si vous les avez ce soir, Monsieur CORBIN. En effet, il y a des associations qu'on ne voit plus figurer dans les cases subventions. Cela nous interroge parce que ce sont des associations qui, pour nous, ont beaucoup de sens et pour les Oloronais aussi, puisque nous représentons aussi les Oloronais, je vois :

L'association du Camp de Gurs qui est à 0, Terres de mémoire (s) et de luttes qui est également à 0, sans doute pourrez-vous nous fournir des explications, les foyers socioéducatifs... Je ne parle pas de la baisse drastique qu'ont subie les syndicats, et je vois d'autres associations à 0 comme les loisirs ou le ciné-club de l'Amicale laïque.

Enfin, je vois des associations dont l'activité n'est pas forcément sur la commune mais qui, depuis des dizaines d'années, génèrent de l'activité, génèrent du bénévolat oloronais et mettent de l'activité sociale sur Oloron Sainte-Marie comme l'aéroclub, l'aéromodélisme, etc., etc.

Je voulais juste comme vous êtes dans la réponse de l'attribution des subventions que vous puissiez nous expliquer pourquoi ces associations qui, l'année dernière, avaient une subvention financière, n'en ont pas cette année. Je vous remercie de votre réponse, soit Dominique soit Monsieur CORBIN.

M. LE MAIRE.- Je voudrais m'exprimer d'abord sur le principe et ensuite David répondra sur les différentes associations.

Sur le principe d'abord, j'aurais aimé qu'en même temps que vous signaliez la disparition des subventions pour certaines associations, vous fassiez le total des subventions allouées cette année et que vous le compariez à celui de l'an dernier. L'avez-vous fait ?

M. ARANJO.- Oui, puisque je vous disais que vous continuez à bien supporter la vie associative oloronaise et que vous considérez, sans doute comme nous, qu'elle rapporte plus qu'elle ne coûte, très bien.

M. LE MAIRE.- C'est une évidence cette année, 750 000 € seront versés aux associations, l'an dernier, on était à 697 000 €. Mon honnêteté veut dire aussi qu'on a rassemblé des subventions exceptionnelles qu'on avait pu donner par ailleurs et qu'on aimerait bien éviter à l'avenir.

Qu'avons-nous pris comme principe au moment où nous avons discuté de cela ? D'abord, nous nous sommes dit que le contrat triennal, le contrat de progrès était une bonne occasion de faire le bilan avec chaque association de sa situation, de ses projets et des moyens dont elle a besoin. Donc, la première chose que je veux dire est que chaque adjoint a reçu l'ensemble des associations qui dépendaient de lui et ce qui est proposé ce soir est, en général, l'émanation de la discussion qui a eu lieu et d'un contrat signé entre l'association et la mairie. C'est un premier point. Donc, la concertation avec l'ensemble des associations a été très large et notamment sur le plan sportif, Pierre SERENA peut témoigner du travail mené dans ce domaine-là.

Deuxièmement, nous avons pris comme principe que la subvention n'était allouée que quand elle était demandée. Il faut que vous sachiez que des associations ne déposent jamais de dossiers de demande de subvention et l'une de celles dont vous avez parlé tout à l'heure, n'a justement pas demandé. Elle est aidée, par ailleurs, par des moyens techniques, et de communication de la Ville, mais elle n'a pas demandé de subvention. Nous considérons que le minimum est de remplir le dossier de demande de subvention.

Troisièmement, on est parti de l'idée qu'il n'y a pas de règles de reconduction automatique. Cela n'existe pas en droit français et en droit public administratif. Donc, on est capable de discuter d'une année sur l'autre de besoins qu'on peut avoir une année et de besoins moindres une autre. Pierre SERENA pourra témoigner d'associations qui ont elles-mêmes proposé de ne plus avoir de subventions pendant 3 ans, 4 ans ou 5 ans en échange d'une subvention exceptionnelle dont elles avaient besoin dans l'instant.

Ensuite, on s'est dit qu'on ne pouvait plus subventionner toutes les associations qui venaient de partout. On a bien vu cette année que des associations venaient s'implanter à Oloron Sainte-Marie car dans d'autres villes on ne leur donnait plus de subvention. On

s'est dit qu'il fallait avoir quand même une pérennité sur Oloron Sainte-Marie, au minimum être présents depuis 2 ou 3 ans avec de vraies activités pour pouvoir postuler à une subvention. Et donc, concernant les associations qui n'ont pas leur siège à Oloron Sainte-Marie et qui, en plus, parfois exercent leur activité ailleurs, nous avons pensé que ce n'était pas à nous à les subventionner.

Enfin, il y a eu le problème de la politique, de la religion et des syndicats, nous nous sommes dit que les partis politiques ne pouvaient pas être subventionnés, ils ne l'étaient pas, les actions religieuses ne pouvaient pas être subventionnées, elles ne le sont pas mais que, par contre, pour les syndicats, il fallait une égalité, car il était anormal que certains syndicats aient 7 ou 8 fois plus de subventions que d'autres, alors que parfois ce n'étaient pas les syndicats majoritaires. On a dit qu'on allait mettre la même somme à tout le monde, ainsi, ce sera équitable.

Enfin, il faut se poser le problème des associations liées à l'enseignement. On a fait comme le Conseil général et d'autres, on a considéré que les associations de collèges relevaient de subventions du Conseil général, c'est normal, que les associations des lycées relevaient des subventions du Conseil régional et c'est normal aussi et que, par contre, toutes les associations scolaires du premier degré relevaient bien de la compétence de la mairie et que donc nous devions les aider.

Voilà les éléments essentiels qui ont présidé à ce travail. Je vais passer la parole à David CORBIN.

Mme DEL PIANTA.- Par rapport aux subventions, je suis concernée, car parfois on a refusé une subvention à une association dont je ne citerai pas le nom qui avait une épargne de 231 000 € sur Oloron Sainte-Marie. Là, on a dit que ce n'était plus possible.

On a refusé également la subvention à une deuxième association parce qu'elle avait une épargne pour dix ans, on a dit que ce n'était pas possible non plus.

M. LE MAIRE.- Il est vrai que, dans le dossier, on demande aux associations de nous faire part des placements qu'elles peuvent avoir. On a quand même été surpris parfois. Quelques associations ont pas mal d'argent.

M. CORBIN.- Bonsoir, il a été demandé à chaque adjoint de rencontrer les associations et d'ailleurs, je voudrais remercier les services pour l'énorme travail qu'ils ont effectué et qui nous a permis de donner des subventions et d'avoir cette valorisation. Donc, le travail des services et des adjoints a été assez dense. Il en est ressorti une proposition que nous avons faite à tout le monde, nous en sommes là et c'est la traduction de leurs appréciations.

M. ARANJO.- C'est bien répondu, c'est un peu la synthèse de ce que j'avais entendu de Monsieur le Maire. Merci d'avoir confirmé ses propos. Je trouve quand même dommage au hasard que des associations comme les foyers socioéducatifs soient moins valorisés cette année.

En tout cas merci.

M. LE MAIRE.- Regardez en détail les prestations faites à côté. Regardez les subventions parfois ridiculement basses qui sont données et tout ce qui est rajouté à côté en prestations de toute nature tout au long de l'année. La Ville d'Oloron Sainte-Marie doit faire attention. Vous savez bien que de nombreuses communes, je prends l'exemple d'Orthez qui n'est pas loin, ont réduit les subventions à toutes les associations de manière

importante. Nous n'avons pas fait ce choix-là. Par contre, nous avons fait le choix de rationaliser pour éviter les augmentations qu'on ne pourrait pas supporter à un moment donné, mais en aides techniques, là, oui, on peut faire plus.

M. ARANJO.- Tant mieux pour elles. Faites-le, s'il vous plaît.

Mme BARBET.- J'ai juste une question, je prends une association au hasard qui est passée de 4 000 € à 7 000 €.

M. LE MAIRE.- De laquelle s'agit-il ?

Mme BARBET.- Le pilotari, vous mettez des heures de mise à disposition de matériel, quand j'étais adjointe aux sports, il y avait 98 heures, cela ne les satisfaisait pas, donc j'aimerais connaître l'explication de l'augmentation.

M. SERENA.- Le PCO conserve ses heures, comme la Cancha, (le restaurant), donc les heures seront définies en mairie.

Mme BARBET.- Cela n'a pas été défini dans la convention.

M. SERENA.- Si, c'est inclus dans la subvention. Et le PCO ne payera rien, de plus, il conservera ses heures au niveau de la pelote.

Mme BARBET.- Jusqu'à présent, les heures étaient gratuites.

M. LE MAIRE.- Elles le sont toujours pour le club. C'est la subvention qu'on alloue qui permet d'améliorer le club. Et globalement, on fera le bilan, cela va coûter à la Ville beaucoup moins cher d'avoir une gestion privée plutôt que d'avoir une gestion en régie. On fera le total, ne serait-ce que l'employé qui travaille aujourd'hui au stade, ce qui nous a évité de recruter quelqu'un.

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Les subventions annuelles aux associations sont adoptées à l'unanimité

7 - FORETS COMMUNALES BENEFICIAINT DU REGIME FORESTIER. DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX SUR LES PEUPELEMENTS FORESTIERS.

M. LABARTHE.- L'Office National des Forêts a présenté un projet concernant des travaux de

- . Dégagement de plantation (parcelles 27-117-121),
- . Dégagement de régénération naturelle (parcelles 11-105-111)
- . Nettoiement-dépressage (parcelle 29),
- . Plantation protégée (parcelle 24).

Le devis établi par l'ONF s'élève à 31 528,26 € HT pour 19,45 hectares travaillés.

Cette opération pourrait bénéficier des aides du Conseil général, et du Conseil régional à hauteur de 50 % du coût H.T. sur barèmes au titre de la politique d'aide aux massifs forestiers de coteaux et de montagne proposée par le Pyrénées-Atlantiques.

Votre Assemblée est invitée à :

- **ADOPTER** le projet de plan de financement envisagé, soit :

☛ Subvention du Conseil général :	6 340,00 €,
☛ Subvention du Conseil régional :	6 340,00 €,
☛ Autofinancement communal (plus avance de TVA)	18 848,26 €

- **SOLLICITER** les subventions correspondantes,
- **S'ENGAGER** à voter sa part d'autofinancement,
- **DECIDER** de confier la réalisation des travaux à l'Office National des Forêts,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Pour information, ces opérations ont lieu à Saint-Pée le Haut, à Saint-Pée le Bas et sur le Bager.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

8 - ASSIETTE DE COUPES DE BOIS 2015. MODIFICATION CONCERNANT LA FORET DU BAGER.

M. LABARTHE.- L'Office National des Forêts a adressé un courrier concernant les coupes à assieoir en 2015 dans la forêt communale, canton du Bager en modification de l'état d'assiette initialement délibérée le 6 novembre 2014.

Votre Assemblée est invitée à :

- **DEMANDER** à l'ONF l'inscription à l'état d'assiette 2015 pour les coupes reprises dans le tableau.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Assiette de coupes de bois 2015 – Les modifications concernant la forêt du Bager sont adoptées à l'unanimité

9 - FORET COMMUNALE D'OLORON SAINTE-MARIE - COUPE PARTIELLE DESTINEE A L'AFFOUAGE - EXERCICE 2015

M. LABARTHE.- Une coupe est prévue en forêt communale parcelles 31, 47 et 85 parties et il y a lieu de décider de sa destination.

Votre Assemblée est invitée à :

- **DEMANDER** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder au martelage des coupes désignées ci-après : amélioration des parcelles 31, 47 et 85 parties.
- **DECIDER** d'affecter au partage en nature sur pied entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction des besoins ruraux ou domestiques.
- **DECIDER** d'effectuer le partage par feu.
- **DECIDER** que l'exploitation de la coupe sera réalisée par les bénéficiaires de l'affouage sous la garantie de 3 habitants solvables soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L 241.16 du Code Forestier et choisis par le Conseil Municipal à savoir, Messieurs LABARTHE, SERVAT et SERENA.

- **DONNER** pouvoir à l'Office National des Forêts de fixer le délai d'exploitation de cette coupe à l'issue du martelage.

Passé ce délai, les affouagistes n'ayant pas terminé l'exploitation de leur lot seront considérés comme y ayant renoncé.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Forêt communale d'Oloron Sainte-Marie - la coupe partielle destinée à l'affouage pour l'exercice 2015 est adoptée à l'unanimité.

10 - RENOUELEMENT DE CONCESSION DE PASSAGE EN FORET COMMUNALE A MONSIEUR MICHEL MIRAMON

Mme MICHAUT.- Monsieur Michel MIRAMON sollicite l'autorisation de conserver la concession d'occupation du terrain avec implantation d'une conduite souterraine d'amenée d'eau pour captages de source dans la parcelle 24 en forêt communale d'Oloron Sainte-Marie.

Votre Assemblée est invitée à :

- **AUTORISER** le pétitionnaire à installer cette concession pour une durée de neuf ans à partir du 8 août 2014, moyennant une redevance annuelle de 10 €.

- **CONFIER** la rédaction de la convention à l'O.N.F. qui s'engage, moyennant des frais de dossier de 90 € HT recouverts auprès du concessionnaire pour la durée de la concession, à :

- établir un projet de convention entre la Commune et le pétitionnaire.
- transmettre la convention approuvée aux différents signataires
- procéder aux états des lieux contradictoires,
- communiquer à la Commune les informations comptables à l'appui des demandes de prise en charge.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le renouvellement de concession de passage en forêt communale à Monsieur Michel MIRAMON est adopté à l'unanimité.

11 - RENOUELEMENT DE CONCESSION DE PASSAGE EN FORET COMMUNALE A MONSIEUR MARCEL HYPPOLYTE

M. ROSENTHAL.- Monsieur Marcel HYPPOLYTE sollicite l'autorisation de conserver la concession d'occupation de terrain avec implantation d'une conduite souterraine d'amenée d'eau pour captage de source dans la parcelle 37 en forêt communale d'Oloron Sainte-Marie.

Votre Assemblée est invitée à :

- **AUTORISER** le pétitionnaire à installer cette concession pour une durée de neuf ans à partir du 22 août 2014 moyennant une redevance annuelle de 10 €,

- **CONFIER** la rédaction de la convention à l'O.N.F. qui s'engage à :

- établir un projet de convention entre la Commune et le pétitionnaire,
- transmettre la convention approuvée aux différents signataires,
- procéder aux états des lieux contradictoires,
- communiquer à la Commune les informations comptables à l'appui des demandes de prise en charge.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le renouvellement de concession de passage en forêt communale à Monsieur Marcel HYPOLYTE est adopté à l'unanimité

12 - REVISION DES STATUTS COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PIEMONT OLORONNAIS - MODALITES DE FINANCEMENT DES ACTIONS ENFANCE, JEUNESSE, RECUPERATION ET TRANSFERT DES ANIMAUX ERRANTS.

M. LACRAMPE.- Au cours de sa séance du 29 janvier 2015, la Communauté de Communes du Piémont Oloronais a approuvé la révision de ses statuts sur deux points particuliers :

Vous avez joint à ce rapport une délibération correspondante :

☛ Le rapport numéro 11 qui concernait les modalités de contribution de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais aux actions Enfance Jeunesse

☛ Une délibération concernant la convention signée avec la SACPA pour la récupération des animaux errants.

Conformément au Code général des Collectivités Territoriales, il appartient à chaque Conseil municipal de se prononcer sur les modifications statutaires énoncées dans les deux délibérations jointes.

Votre Assemblée est invitée à :

- **DECIDER** d'adopter la révision des statuts telle que décrite dans les délibérations du Conseil communautaire du 29 janvier 2015

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Révision des statuts CCPO – Les modalités de financement des actions Enfance Jeunesse et récupération et transfert des animaux errants sont adoptées à l'unanimité

13 - VENTE DES BIENS IMMOBILIERS : MAISON 8 RUE GASSION.

M. CORBIN.- Le 16 décembre 2014, votre Assemblée a approuvé la vente de la maison située 8 rue Gassion, cadastrée à Madame MOUNGAD via l'agence Oloron Immobilier Finance.

Cette personne s'est désistée depuis.

Le 27 mars 2015, l'agence Iluro Sotheby's nous a fait savoir que M. BONNAVE avait formulé pour ce bien une offre de 42 900 € net vendeur.

Les frais d'agence forfaitaires estimés à 5 % sont supportés par l'acquéreur.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

La vente de biens immobiliers, maison 8 rue Gassion est adoptée à l'unanimité.

14 - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR LES OPERATEURS DE COMMUNICATIONS.

M. SERVAT.- Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Postes et des Communications électroniques,

Vu le décret numéro 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public.

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement de redevances en fonction de la durée d'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.

Votre Assemblée est invitée à :

- **FIXER** au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine routier dues par les opérateurs de télécommunications,

- **DECIDER** d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité à savoir :

Pour le domaine routier communal et pour le domaine non routier communal,

- **REVALORISER** chaque année ces montants,

- **INSCRIRE** annuellement cette recette au compte 70323,

- **CHARGER** Monsieur le Maire de recouvrement de ces redevances.

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

La redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de communications est adoptée à l'unanimité

15 - RESEAU DE TRANSPORT URBAIN : LA NAVETTE

M. MARQUES.- Le marché arrivant à échéance avec la SA AUTOCARS SOULETINS le 31 mars 2015, une consultation a été lancée le 9 février et le choix s'est porté sur la proposition commerciale et de service de la SA LES TRANSPORTEURS DU PIEMONT OLORONNAIS pour un montant de 85 086 € TTC.

Votre Assemblée est invitée à :

- **PRENDRE ACTE** de l'information.

M. LE MAIRE.- Nous ne votons pas, puisqu'il s'agit d'une information.

16 - CREATION D'UN COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL COMMUN ENTRE LA VILLE D'OLORON SAINTE-MARIE ET LE CCAS.

M. DALL'ACQUA.- Le Comité d'Hygiène et de Sécurité devra prendre en compte dorénavant l'aspect conditions de travail et devenir ainsi CHSCT.

Ce dispositif concerne au CCAS 4 agents et à la Ville 203 agents.

Le Maire propose la création d'un CHSCT unique compétent pour les agents de la ville d'Oloron Sainte-Marie et du CCAS.

Votre Assemblée est invitée à :

- **DECIDER** la création d'un CHSCT unique entre la Ville d'Oloron Sainte-Marie et le CCAS.

- **FIXER** le CHSCT auprès de la Commune d'Oloron Sainte-Marie

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

La création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail commun entre la ville d'Oloron Sainte-Marie et le C.C.A.S. est adoptée à l'unanimité.

17 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Mme NAVARRO.- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Création d'emploi temporaire

Direction Vie de la Cité - Centre Municipal d'Animation

- 1 poste d'adjoint technique de 2^e classe à temps non complet

Direction Vie de la Cité - Service culture

- 1 poste d'adjoint du patrimoine de 2^e classe à temps complet en emploi d'avenir.

Direction des Services à la Population - Service de l'État Civil

- 1 poste d'adjoint administratif de 2^e classe à temps complet en CAE.

Centre Technique Municipal

Service Assainissement

- 1 poste d'adjoint technique de 2^e classe à temps non complet en CAE.

Service de l'Eau

- 1 poste d'adjoint technique de 2^e classe à temps complet en emploi d'Avenir.

Service Environnement

- 2 postes d'adjoint technique de 2^e classe à temps non complet en CAE,

Service Exploitation

- 1 poste d'adjoint technique de 2^e classe à temps non complet en CAE.

Votre Assemblée est invitée à :

- **ADOPTER** le rapport présenté

- **PRECISER** que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2015.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Les modifications du tableau des effectifs sont adoptées à l'unanimité

18 - ACHETEUR PUBLIC ET CONTROLE DE GESTION.

Mme NAVARRO.- Le 29 janvier 2015, la Communauté de Communes du Piémont Oloronais a procédé à la création d'un poste d'acheteur public de contrôle de gestion.

Afin de ne pas perdre la compétence exercée et après rencontre entre les services de la Commune et de la CCPO, il est proposé à votre Assemblée d'accepter le principe d'une convention entre nos deux entités.

Cette convention de mise à disposition permettrait à la Commune de continuer à bénéficier de compétences d'acheteur public et de contrôle de gestion sur la base d'une intervention de deux jours hebdomadaires, sur une durée de deux ans, pour un montant annuel de 16 800 €.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition dans les conditions précitées.

M. LE MAIRE.- Qui est contre ?

M. UTHURRY.- Juste un mot, quelques délibérations laissent à penser qu'un travail de mutualisation commence à se faire entre la Ville et la Communauté de Communes du Piémont Oloronais. La délibération qui suit va évoquer la mise à disposition d'un personnel de la Commune auprès de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais. Nous étions pour ce type de démarche et, pour la même raison que celle que j'expliquais longuement lorsque je m'étais abstenu à la Communauté de Communes du Piémont Oloronais, cela n'a rien à voir avec la personne qui est concernée, je m'abstiendrai aussi sur cette délibération, en cohérence avec mon vote à la Communauté de Communes du Piémont Oloronais.

Je vois davantage l'avenir et l'optimisation des ressources dans les mutualisations bien pensées que dans un délestage programmé en transférant quelqu'un à la Communauté de Communes du Piémont Oloronais que, par ailleurs, vous gardez deux jours par semaine à la Ville.

M. LE MAIRE.- Je suis complètement sur cette ligne moi aussi, mais pour autant, je ne veux pas voter contre, parce que la personne en question a travaillé dans les services depuis plusieurs années et est arrivée un peu au bout quand même de la mission, en tout cas, en grande partie de la mission qu'on lui avait donnée ; donc, elle peut accomplir cette mission par ailleurs tout en continuant chez nous à temps partiel.

M. UTHURRY.- Daniel a un peu raison quand même, l'explication vient de nous être donnée.

M. LE MAIRE.- Non. Parce que pour le rapport suivant on ne fait pas la même chose.

M. UTHURRY.- Vous n'étiez pas présent, Monsieur le Maire à la réunion dont je parle.

M. LACRAMPE.- Je me suis abstenu de prendre la parole tout au long de la soirée, même si j'en avais bien envie, car j'avais été sollicité par de multiples amabilités. Pourquoi me suis-je abstenu de prendre la parole ? Tout simplement parce que ce que j'ai entendu sur les impôts et sur beaucoup de sujets, je l'ai déjà entendu lors du Débat sur les Orientations Budgétaires à la Communauté de Communes, lors du budget. J'ai entendu tout cela et d'ailleurs, je le dis très gentiment, la plupart des propos qu'on a entendus ce soir, notamment les derniers de Jean-Étienne GAILLAT vont se retrouver au compte rendu de la séance du 28 avril 2014, à peu près en les mêmes termes. Je ne vais pas rouvrir le débat, je confirme ce que j'ai dit en Conseil communautaire, à savoir que la Communauté de Communes avait fait le choix d'embaucher un acheteur public qui a fait ses preuves et a également fait le choix de se doter d'un contrôleur de gestion, car on considérait que c'était nécessaire à une collectivité comme la nôtre.

J'en resterai là pour ne pas remuer des débats qui ont eu lieu... lieu... lieu... et il ne suffit pas de dire que l'on ne veut pas entrer dans une querelle de personne ou stigmatiser un nom ou une personne, mais je crois que cela a déjà été dit en Conseil Communautaire, ils vont finir par croire que la personne en question pouvait poser problème. Je sais que ce ne sont pas vos intentions, à force d'en entendre parler, j'ai pris la précaution de dire « je sais que ce n'est pas le cas », mais cela a déjà été noté.

(Discussion générale)

M. BAREILLE.- Alors il ne faut pas dire !

M. LACRAMPE.- Ce n'est pas Robert qui doit me dire ce que je dois dire ou pas.

M. LE MAIRE.- Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. UTHURRY.- On s'abstient. Je remercie Monsieur LACRAMPE de l'explication qu'il a donnée.

8 abstentions et 25 voix pour.

M. LE MAIRE.- Donc, 8 abstentions, 25 voix pour.

Acheteur public et contrôle de gestion sont adoptés

19 - MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA VILLE

M. ROSENTHAL.- Après définition de ses besoins en matière d'assistance à l'ingénierie dans le domaine de la voirie, la Communauté de Communes du Piémont Oloronais s'est rapprochée de notre Commune pour vérifier la possibilité d'une mise à disposition, par prestation de service, des personnels de notre pôle ingénierie et notamment de notre Directeur des Services Techniques, Monsieur Jean-Marc Larroucau.

Une convention de mise à disposition permettrait de préciser les modalités de cette intervention au bénéfice du territoire de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais.

Cette convention sera conclue pour une période transitoire de deux années. Les agents interviendront au moins deux demi-journées par semaine en fonction des disponibilités qu'ils auront en Mairie.

La Communauté de Communes du Piémont Oloronais réglera le travail réel effectué par les agents selon le temps passé et l'indice de rémunération des personnels à disposition.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec la Communauté de Communes une convention de mise à disposition des personnels spécialisés, voirie de notre pôle ingénierie.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

La mise à disposition du personnel technique de la Ville est adoptée à l'unanimité

20 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES.

M. CORBIN.-

€ 4 000 € au Centre de Biologie et de Médecine du Sport de Pau pour la tenue de consultations hebdomadaires.

€ 500 € à l'Association « TRAIT D'UNION » pour une aide à l'organisation des Rencontres sur le cinéma espagnol.

€ 7 500 € à l'association « ART DANSE STUDIO » pour une prise en charge des frais d'aménagement de leur nouveau local d'activité.

€ 7 950 € à l'Association « AMICALE LAIQUE », pour l'achat d'une nouvelle structure de jeux à destination des jeunes enfants. Cette aide municipale vient en complément d'une aide de 9 500 € de la CAF et de 1 000 € de la MSA.

M. LE MAIRE.- On voit bien que l'on rentre dans une logique de vraies subventions exceptionnelles qui sont de nature à ne pas se répéter tous les ans, surtout celle de « TRAIT D'UNION », je crois qu'elle est arrivée un peu trop tard. Cela veut dire que ce sont des subventions qui, passé le stade exceptionnel, ont vocation à ne pas être répétées tous les ans. Elles ne rentrent pas dans la répartition d'avant, car une fois que l'on aura rattrapé les 4 000 € qui sont une dette ancienne qu'on n'avait pas payée au Centre de Biologie Médicale, après on rentre dans quelque chose de classique.

Les 7 500 € de « ART DANSE STUDIO » c'est pour un plancher et une fois qu'il est fait, on n'a plus à payer.

Quant à l'AMICALE LAIQUE, c'est pour la réfection de l'aire de jeux à l'extérieur et là aussi, une fois qu'elle est payée, elle ne se reproduit plus.

Pour nous, la subvention exceptionnelle est un moment où on donne de l'argent pour un dossier bien précis et qui n'a pas vocation à se renouveler tous les ans. C'est à cela qu'on voudrait essayer d'arriver.

Je reconnais que les 500 € de « TRAIT D'UNION » ne correspondent pas à cela, sauf si le festival ne se reproduit plus, car on peut aussi considérer qu'un festival n'est pas forcément pérenne.

21 - CONVENTION 2015 CINEMA LE LUXOR

M. CORBIN.- Joint au rapport numéro 21, vous avez la convention 2015 de la Ville avec le cinéma Le Luxor. Ce cinéma sollicite des financements publics dans le cadre de la loi

relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et qui autorise ces collectivités à apporter des contributions à des exploitants indépendants de cinéma.

La somme de 25 000 € est attribuée pour accompagner le cinéma dans la poursuite et le développement de son activité à Oloron Sainte-Marie.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2015.

Votre Assemblée est invitée à :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat jointe en annexe.

M. LE MAIRE.- Je vois qu'il faudrait rajouter à la convention le Pass Jeune, puisque l'on parle des bénévoles associatifs par avenant.

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

La convention 2015 cinéma le Luxor est adoptée à l'unanimité.

DIRECTION VIE DE LA CITE

22 - DENOMINATION DE LA SALLE DES BOISERIES « SALLE JEAN MENDIONDOU »

M. CORBIN.- Je reprends les grands traits de la vie de Jean Mendiondou :

Jean Mendiondou naquit rue Justice, il est élu Maire en 1935.

Il participe à la première guerre mondiale, il est chargé de défendre les soldats souvent destinés au peloton d'exécution.

Il est aussi un chef de cabinet sous Louis Barthou, alors Ministre de la Guerre. En février 1939, il se démène pour aider les réfugiés espagnols.

En 1940, député de la Gauche indépendante. Jean Mendiondou vote contre les pleins pouvoirs à Philippe Pétain le 10 juillet 1940.

C'est en tant qu'acteur de la petite et de la grande Histoire que nous souhaitons lui rendre hommage.

M. LE MAIRE.- Nous mettons le rapport aux voix. Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

La dénomination de la Salle des Boiseries « Salle Jean Mendiondou » est adoptée à l'unanimité.

Cela correspond à une promesse qui avait été faite à la famille le jour où Pierre-Louis GIANNERINI et d'autres écrivains sont venus présenter leur ouvrage ici en mairie et on a pensé qu'un ancien maire tout à fait important méritait cela. Je pense que nous sommes tous d'accord.

M. UTHURRY.- Cet ouvrage avait été la compilation de témoignages portés ici dans cette salle par 5 historiens à l'occasion de la nomination de la rue qui vient à la mairie, rue Jean Mendiondou. Cela avait fait débat d'ailleurs pour des raisons géographiques.

Un intervenant.- Pour des raisons techniques, pour éviter les incidents qu'on a pu avoir dans d'autres rues qui portaient les mêmes noms avec des problèmes sanitaires.

M. LE MAIRE.- En tout cas, concernant la Salle des Boiseries, il n'y a pas d'autres salles qui porteront ce nom. On n'aura pas ce souci.

23 - DENOMINATION DE LA SALLE DU REZ-DE-CHAUSSEE DE LA MAISON DU PATRIMOINE « SALLE DANIEL ORTEGA ».

M. SERVAT.- Archéologue passionné et passeur de mémoire, Daniel Ortega s'est impliqué dans la vie associative Oloronaise. Il reste d'ailleurs l'une des figures de Radio Oloron.

Skieur et kayakiste chevronné, il participe à l'élaboration des Kayaks dans la première MJC près de la Mairie. Il devient également moniteur pour les enfants du Ski Club Oloron Vallée d'Aspe au Somport. Il touche également à la spéléologie qu'il affectionne.

Licencié dans les années 1970, il est embauché en tant que technicien à Radio Oloron. Il prend alors son rôle à cœur et assure la maintenance et les dépannages, y compris en pleine nuit. Il a également marqué les esprits en tant que bénévole pour le Festival des Pyrénées.

Passionné d'archéologie, il participe à de nombreuses fouilles et reçoit, à ce titre, la Médaille de la Ville en 2004. Acteur de plusieurs découvertes patrimoniales, il animait la Maison du Patrimoine avec ferveur et c'est à ce titre que nous souhaitons lui rendre hommage, en donnant son nom à la salle d'exposition du rez-de-chaussée de la Maison du Patrimoine.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport.

M. LE MAIRE.- C'est un juste hommage.

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

La dénomination de la salle du rez-de-chaussée de la Maison du Patrimoine « Salle Daniel Ortega »

24 - REGLEMENT GENERAL POUR LE PARTENARIAT VILLE/ENTREPRISE DANS LE CADRE DES MASTERS DE PETANQUE.

M. SERENA.- C'est le contrat de partenariat avec toutes les entreprises que nous ébauchons actuellement. Vous avez tout le règlement, plusieurs événements, les deux gros partenariats.

M. UTHURRY.- C'est une manifestation que l'on avait retirée parce qu'on jugeait qu'elle était trop chère, 65 000 €, 50 000 € de partenariat public, je connais parfaitement. On avait considéré, car on était logique avec nous-mêmes, que ce n'était pas là que l'argent public devait aller prioritairement, avec tout le respect que l'on doit...

M. LE MAIRE.- C'est de l'argent privé. C'est du partenariat.

M. UTHURRY.- 15 000 € d'autofinancement, 5 000 €, si j'ai bien lu, dans le Compte Administratif. J'ai beaucoup de respect pour les gens qui jouent à la pétanque et j'y jouerai plus tard, mais cette manifestation franchement est inscrite dans un créneau qui est un créneau de communication, qui donne lieu à une retransmission télévisée qui est regardée dans la plus grande intimité par les joueurs de pétanque. Je m'abstiendrai. Désolé.

M. LE MAIRE.- Vous savez que la plus grande intimité a parfois des qualités...

M. SERENA.- Je suis d'accord, mais pensez-vous à l'économie de la Ville ? Pendant 4 jours, les hôtels de la Ville seront pleins, ces personnes feront vivre les commerces. Il n'y a pas que le côté sportif, il faut penser aussi au côté économie et il faut que la Ville vive. Je reviens vers vous, vous me dites 65 000, le coût exact du Master de Pétanque est de 65 580 €. On espère arriver autour de 55 000 € et je peux vous dire qu'avec mon équipe de la Commission des Sports, on va gratter loin et chercher dans les entreprises, du côté de Pau et même à Barcelone, on fera tout ce qu'il faut pour que la collectivité ait à payer un coût moindre.

M. LE MAIRE.- Qui est contre ? Pas de voix contre, qui s'abstient ? 8 abstentions, 25 voix pour.

M. UTHURRY.- On vous laisse faire.

M. LE MAIRE.- On vous invitera.

Le règlement général pour le partenariat ville/entreprise dans le cadre des Masters de Pétanque est adopté.

25 - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2015

Mme FOIX.- La Commune d'Oloron Sainte-Marie a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales Béarn et Soule le 18 décembre 2014 un nouveau Contrat Enfance Jeunesse prenant effet du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017.

Pour l'année 2015, 5 actions seront développées sur notre territoire :

- . Une meilleure prise en compte de l'ensemble des temps libres des enfants et des jeunes.
- . Le développement de loisirs de qualité pendant le temps extrascolaire et périscolaire.
- . Contribuer à l'épanouissement de l'enfant et à son intégration dans la société, lutte contre l'échec scolaire et illettrisme.
- . Favoriser l'insertion des jeunes issus de familles défavorisées en leur proposant des activités attractives et financièrement accessibles : meilleure intégration sociale.
- . Mobiliser tous les partenaires locaux pour une mise en cohérence des moyens et de leurs compétences.

Pour l'année 2015, la participation de la CAF est prévue à hauteur de 31 584 €. Celle de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais à 71 889 €.

Par ailleurs, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale prévoit une participation à hauteur de 5 000 €.

Règlement des actions pour l'année 2015.

Il est soumis par délibération au Conseil municipal le tableau ci-dessous.

Opérateurs/Montants.

Centre social 4-6 ans :	24 789 €,
Centre social Pré-Ados :	15 759 €,
Radio-Oloron :	6 600 €.

Service Spectacle Vivant de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais :
1 800 €.

L'action Sports Vacances sera à partir de l'été 2015 mise en œuvre directement par le service des sports de la Mairie d'Oloron Sainte-Marie en partenariat avec les associations sportives locales.

Total : 48 948 €.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires à la signature de la nouvelle convention avec la Communauté de Communes du Piémont Oloronais,
- **SOLLICITER** les subventions les plus élevées possibles auprès de tout partenaire public potentiel.
- **DECIDER** que la Commune d'Oloron Sainte-Marie supportera le reliquat des actions une fois les subventions déduites.

M. LE MAIRE.- On peut observer la baisse des aides malgré tout au fil du temps.

Mme GASTON.- Le CEJ intervient toujours dans le temps périscolaire quand même.

Mme FOIX.- Cette année, il y a eu une pause dans les activités périscolaires due justement à la mise en place du PEDT. Il est vrai que cette année comme on n'était pas entré dans le processus...

M. LE MAIRE.- On sera en PEDT à compter de la rentrée de septembre.

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le contrat Enfance Jeunesse 2015 est adopté à l'unanimité

26 - BOURSE PROJETS JEUNES 2015.

M. SERVAT.- Lors du jury du 20 décembre 2014 de la Bourse « Projets Jeunes », deux porteurs de projets ont été auditionnés.

Les deux projets présentés sont :

- 1) Quentin Bertranine pour l'association Panoramique Production, souhaite acquérir une caméra type GoPro pour recueillir des témoignages et impressions de jeunes.
- 2) Maylis Laborde actuellement en Master Valorisation du Patrimoine à l'UPPA, a choisi de réaliser un mémoire sur la ville d'Oloron Sainte-Marie.

Concernant le projet de Quentin Bertranine, il est proposé une aide de 285 €, soit 50 % du montant total de l'investissement.

Concernant le projet de Maylis Laborde, il est proposé une aide de 250 € pour le financement des recherches préalables à la réalisation de l'exposition.

Les prochaines sessions de la bourse « Projets Jeunes » et de la bourse « Projets Jeunes Patrimoine » se dérouleront en juin et en décembre.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,

- **PROPOSER** l'octroi d'une bourse à hauteur de 285 € pour le projet de Quentin Bertranine et une bourse de 250 € pour le projet de Maylis Laborde.

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

La Bourse projets Jeunes 2015 est adoptée à l'unanimité

27 - PASS JEUNES.

M. SERVAT.- Les Apprentis du BTS « Développement Animation des Territoires Ruraux » de Soeix travaillent actuellement en lien avec le service jeunesse sur l'élaboration d'un « Pass Avantages Jeunes » destiné aux Oloronais de 12 à 25 ans. Celui-ci permettra notamment aux jeunes d'accéder à divers avantages dans les commerces et associations Oloronaises.

Différents types d'avantages sont envisageables selon la volonté de chaque partenaire : réductions en caisse, entrées gratuites ou à tarif réduit, cadeaux à l'achat, bons d'achat.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport et la mise en place du Pass Jeunes.

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'EPLEFPA64 et les apprentis en BTS

- **DECIDER** que la Commune d'Oloron Sainte-Marie supportera le coût lié à la mise en place de ce Pass Jeunes.

M. ARANJO.- Pourrait-on avoir quelques précisions en sus de la délibération ? Des exemples d'avantages, de partenariat, des choses comme cela.

M. SERVAT.- Comme je viens de le dire, les commerçants font des réductions de 10 % par exemple pour les 12-25 ans, les associations font des réductions sur les entrées au foot par exemple.

M. ARANJO.- N'as-tu pas peur que cela fasse concurrence ? Car d'un côté, une Carte Bénévole honore les personnes qui donnent et de l'autre, il y aurait une carte qui n'honore pas que des personnes qui prennent, car parmi les jeunes, il y a des bénévoles, tu es bien placé pour le savoir, mais pas seulement. Je voulais juste que tu nous situes les choses.

M. SERVAT.- Je pense que cela complète justement la Carte Bénévole et pour moi, il s'agit d'une aide à la jeunesse.

M. LE MAIRE.- On n'est pas dans la même logique. La Carte Bénévole a pour objectif de donner des avantages aux bénévoles associatifs dans l'esprit de ce dont on parlait tout à l'heure vis-à-vis des associations, tandis que la carte Jeunes, il faut être clair, est une aide « un peu sociale » pour permettre à des jeunes d'accéder à un certain nombre de loisirs, voire à un certain nombre de produits auxquels aujourd'hui ils n'ont pas forcément accès. Je veux dire par là aller au cinéma pour un peu moins cher, cela permet d'y aller etc. L'idée est quand même aussi de leur ouvrir plus de loisirs à Oloron Sainte-Marie.

M. ARANJO.- Je n'y vois que du positif.

M. LE MAIRE.- Il y a bien les cartes Vermeil pour les personnes âgées, il peut y avoir une carte Jeunes pour les jeunes. Il n'y a pas que des personnes âgées !

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le Pass Jeunes est adopté à l'unanimité

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

28 - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER : RENONCIATIONS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

M. ROSENTHAL.- Aucune suite n'a été donnée.

M. LE MAIRE.- Vous avez la liste. Vous les avez vues, il n'y a pas de problème particulier.

M. GAILLAT.- Je voudrais savoir qui est la SCI PY PAS.

M. LE MAIRE.- Oui, on les voit plusieurs fois.

M. GAILLAT.- On les voit plusieurs fois, et comme je ne connais pas, je pose la question.

M. LE MAIRE.- Je ne connais pas.

C'était une information.

29 - CESSION A TITRE GRACIEUX D'UN MUR DE CLOTURE : IMPASSE DES JARDINS.

M. SERENA.- Lors du passage des VRD de l'îlot des Trams dans le domaine public communal, impasse des Jardins, un mur de clôture en limite de la propriété de Madame PEDEFLOUS cadastrée BC 11 a été incorporé dans le domaine privé communal.

Votre Assemblée est invitée à :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches de cession et à régulariser par acte notarié.

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

La cession à titre gracieux d'un mur de clôture, impasse des Jardins est adoptée à l'unanimité

30 - ECHANGE DE PARCELLES : REGULARISATION D'AMENAGEMENT QUARTIER BAGER SUD/QUARTIER SAINTE-MARIE

M. ROSENTHAL.- Dans le cadre de la régularisation de certains terrains et délaissés de terrain, il convient de réaliser des échanges et de régulariser ceux-ci :

1) Quartier Bager Sud :

Échange d'une parcelle du domaine privé de la ville d'Oloron Sainte-Marie d'une superficie de 855 m² (taillis) avec la parcelle d'une superficie de 770 m², propriété de Monsieur Guy Laborde.

2) Avenue du 14 juillet, rue du Pic d'Arlet :

Lors du réaménagement de ce carrefour, des échanges avaient été prévus et réalisés sur site, les actes notariés n'ayant jamais été effectués, il convient de procéder à cet échange

et puis à la modification du cadastre entre la parcelle de Madame ARBEAU Colette et la parcelle communale afin de régulariser la situation.

Votre Assemblée est invitée à :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches d'échanges et de régularisations par acte notarié.

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Échange de parcelles : la régularisation d'aménagements quartier Bager Sud/Quartier Sainte-Marie est adoptée à l'unanimité

31 - CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE

M. ROSENTHAL.- Il convient de classer les voies ci-après :

Secteur îlot des Trams

- . La rue Gino Valatelli
- . La rue Pablo Picasso (Pôle des Pyrénées)
- . La voie de desserte de la zone commerciale desservant le parking MESSIER-DOWTY.

M. LE MAIRE.- C'est celle que je demande derrière Norauto, vous l'avez rajoutée.

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le classement dans la voirie communale est adopté à l'unanimité

32 - ACTUALISATION DES PRIX PRATIQUES DANS LE CADRE DES TRAVAUX ET PRESTATIONS REALISES EN REGIE PAR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT.

M. ROSENTHAL.- Vous avez toute la liste, cela correspond à peu près à 0,5 %.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

L'actualisation des prix pratiqués dans le cadre des travaux et prestations réalisés en régie par le service d'assainissement est adoptée à l'unanimité

33 - PROJET DE CONNEXION DU QUARTIER DE « LA SERRE DE LEGUGNON » AU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE MOUMOUR

M. LABARTHE.- Compte tenu des limitations techniques qui existent de par la mise en place de filières d'assainissement autonome et de la densité d'habitation qui existe au niveau du quartier en question, une solution technique (raccordement gravitaire au réseau d'assainissement collectif de Moumour) a été réétudiée par la régie d'assainissement.

Un accord de principe du Conseil municipal de Moumour (délibération du 28 février 2006) et un rendez-vous récent entre les deux collectivités ont permis de réactualiser le projet.

Ce projet consiste à raccorder au réseau d'assainissement collectif de Moumour un réseau de collecte qu'il reste à construire au niveau du quartier.

Il prend en compte les contraintes de refacturation liées aux différences de prix de l'eau entre les deux communes, la taxe pour raccordement à l'égout (PRE), et la participation aux frais de réhabilitation/extension éventuelles du système d'assainissement collectif de la commune concernée au prorata des équivalents-habitants raccordés.

Une convention de raccordement sera alors signée.

Votre Assemblée est invitée à :

- **DONNER** son accord de principe sur la construction de cette solution.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

C'est le chemin de la Serre qui va être raccordé au lotissement de la Serre en haut et c'est vrai qu'en 2006 on avait fait une étude et il n'y avait pas d'autres possibilités, si ce n'est que d'utiliser le spa, pour raccorder notre réseau à la station d'épuration d'Oloron, il n'y avait aucune possibilité.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le projet de connexion du quartier « La Serre de Légugnon » au système d'assainissement collectif de Moumour est adopté à l'unanimité.

34 - AVENANT DU MARCHE DE RESTRUCTURATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DE L'AVENUE DU 14 JUILLET.

Mme TORCAL.- Il a été nécessaire d'apporter des modifications à la mise en place d'une canalisation de collecte des eaux pluviales diamètre 800 rue du 14 juillet.

Cet avenant d'un montant de 4 991,59 € H.T. des travaux ci-dessus mentionnés porte le marché initial de 109 689,76 € H.T. à 114 681,35 € H.T.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

L'avenant du marché de restructuration des réseaux d'assainissement de la rue du 14 juillet est adopté à l'unanimité.

35 - AVENANT A LA CONVENTION DE REJET DES EAUX USEES DU CENTRE HOSPITALIER.

Mme PROHASKA.- Il est nécessaire d'apporter des modifications à la convention de rejet des eaux usées en provenance du Centre Hospitalier d'Oloron Sainte-Marie (prise en compte des recommandations de l'ARS), procédure RSDE (recherche des micro-polluants), changements des signataires...)

Votre Assemblée est invitée à :

- **PRENDRE ACTE** de cette information concernant l'actualisation de ladite convention.

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de vote, il s'agit juste de prendre acte.

36 - ETUDE DE FAISABILITE POUR LA MISE EN OEUVRE D'UNE UNITE DE METHANISATION

M. ROSENTHAL.- Compte tenu du potentiel qui existe en termes de traitement des déchets organiques générés par les collectivités et industriels du territoire et de l'énergie induite, compte tenu de l'opportunité qui se présente à la régie d'assainissement dans l'optimisation de la consommation électrique de sa station d'épuration, une réflexion dans les solutions de méthanisation s'est présentée naturellement à la collectivité.

Dans ce contexte, un bureau d'études (SOLAGRO) a été retenu parmi 3 offres répondant au cahier des charges relatif à l'étude de faisabilité pour la construction d'une unité de méthanisation.

Ce dossier s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte) pour lequel la Commune d'Oloron Sainte-Marie a été désignée « TEPCV en devenir ».

Oloron Sainte-Marie répond aujourd'hui à la deuxième phase de cet appel à projet en présentant un projet territorial global à l'horizon 2017.

Dans ce cadre, l'étude de faisabilité transmise à nos partenaires institutionnels (ADEME, Conseil Régional et Conseil Général) peut être confiée au bureau d'études désigné pour un montant de 14 835 000 € H.T.

Elle portera sur le choix du dispositif, sur la localisation, sur l'existence du potentiel nécessaire.

Le plan de financement est arrêté comme suit :

. ADEME	50 %
. Conseil Général	20 %
. Commune d'Oloron :	30 %

Pour un total de 14 835 €.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires
- **PRECISER** que la Commune préfinance la TVA,
- **DECIDER** que la Commune se substituera aux financeurs dans la mesure où les financements sollicités ne seraient pas obtenus.

M. LE MAIRE.- Madame POTIN a dit qu'elle ne souhaitait pas participer au vote.

M. BAREILLE.- Je crois comprendre que cela a une vocation essentiellement en termes d'autoproduction, c'est-à-dire de permettre au niveau du lieu d'assainissement d'avoir une consommation.

M. LE MAIRE.- Pas forcément du lieu d'assainissement, cela peut être aussi à côté de lieux de production agricole importante, cela peut être dans d'autres endroits. La localisation n'est pas faite et l'étude a pour objet entre autres de fixer aussi le lieu le plus adapté, étant entendu que le groupe Lindt est intéressé, beaucoup d'agriculteurs sont

intéressés, la Ville et le SICTOM aussi. Un potentiel existe et il nous faut le mesurer et voir si oui ou non il y a intérêt à partir dans un projet de ce type qui justement serait pris le moment venu par la régie Énergie quand on sera sûr de son intérêt. Aujourd'hui, c'est une idée.

Par contre, comme il est subventionné par le projet TEPCV Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte, c'est quand même intéressant.

M. GAILLAT.- Une question toute simple : est-ce que, avant d'entamer l'étude, vous êtes allé voir le groupement d'agriculteurs autour de Préchacq Navarrenx qui depuis 5 ans travaille sur la filière ? Ils ont vécu les différentes étapes et en sont aujourd'hui à la demande d'investir.

M. LE MAIRE.- On les a rencontrés et on a aussi rencontré le groupe d'agriculteurs de Josbaig notamment qui était en train de monter lui-même son propre projet et d'ailleurs nous avons pris le même bureau d'études SOLAGRO, pour une meilleure cohérence et pour qu'on ne refasse pas des études déjà faites.

M. GAILLAT.- Et donc, vous êtes au courant que le montant de l'investissement varie selon la commune *(inaudible)

M. LE MAIRE.- Pour moi, l'élément intéressant, ce n'est pas le montant de l'investissement, c'est le rapport attendu. Ce qui compte, c'est ce qu'on y gagne et l'étude nous le dira précisément, car le potentiel de Navarrenx n'est pas forcément le même que celui d'Oloron Sainte-Marie.

M. GAILLAT.- Vu l'épargne nette que vous avez, investir 3 M€ ou 5 M€... nous ne voyons pas très bien comment vous allez faire.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas nous qui allons le faire, ce sera la régie de l'Énergie. C'est la raison pour laquelle on fait une régie. Je mets le rapport aux voix.

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 2 abstentions. 30 voix pour, et une non-participation.

L'étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'une unité de méthanisation est adoptée.

37 - ETUDE D'OPPORTUNITE PORTANT SUR LA POTENTIALITE, L'ACCES ET L'EXPLOITATION D'UNE RESSOURCE GEOTHERMIQUE.

Mme BONNET.- Compte tenu du potentiel qui existe en termes de géothermie liée aux phénomènes de fracturations sismiques, une pré-étude nécessaire à la définition de ces potentialités est envisagée. Elle s'appuierait sur une phase bibliographique des données géologiques et hydrogéologiques du territoire (contexte thermal pyrénéen). Une estimation du potentiel géothermal et des caractéristiques du fluide géothermal, une définition synthétique des débouchés envisageables, une description et un chiffrage des études complémentaires à mener (diagraphies, logs de forages...). afin de se faire préciser le réel potentiel géothermal du territoire, un descriptif et un planning des travaux à envisager dans le cas d'une poursuite des travaux.

Dans cette démarche, un bureau d'études pourrait être retenu pour un montant prévisionnel de 10 000 €. Une consultation sur la base d'une grille méthodologique validée par l'ADEME est en cours d'achèvement.

Par ailleurs, une demande d'inscription du projet d'étude a été formulée en décembre 2014 dans le cadre de l'avenant au contrat de territoire.

Le plan de financement pourrait être arrêté comme suit :

ADEME	50 %.
Conseil Général des Pyrénées Atlantiques	20 %
Commune d'Oloron Sainte-Marie	30 %

Soit un total de 10 000 €.

Cette affaire s'inscrit également dans le cadre de l'appel à projet TEPCV, Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte pour lequel la Commune d'Oloron Sainte-Marie a été désignée. Oloron Sainte-Marie répond aujourd'hui à la deuxième phase de cet appel à projet en présentant un projet territorial global à l'horizon 2017, (un premier guide méthodologique rédigé par les services de l'État donne la ligne conductrice de cette démarche).

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires à solliciter les subventions telles qu'exposées.
- **PRECISER** que la Commune préfinance la TVA.
- **DECIDER** que la Commune se substituera aux financeurs dans la mesure où les financements sollicités ne seraient pas obtenus.

M. GAILLAT.- Sur quels secteurs portera l'étude ?

M. LE MAIRE.- Elle portera sur toute la commune d'Oloron, tous les quartiers, mais uniquement la commune d'Oloron. Pourquoi ? On ne peut pas financer une étude chez les autres.

M. GAILLAT.- Cela dépend si les sources d'eau chaude sont chez les autres, cela vaudrait le coup de regarder.

M. LE MAIRE.- On pourrait le voir dans un second temps, mais compte tenu du caractère volcanique d'une certaine partie de notre territoire, d'après les géologues, (j'ai vu Monsieur LAZAREVIC à midi) il est tout à fait vraisemblable qu'il puisse y avoir de l'eau chaude sous la Ville d'Oloron Sainte-Marie, mais il faut l'étudier, tant qu'on ne sait pas.

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

L'étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'une unité de méthanisation est adoptée à l'unanimité.

38 - ETUDE DE FAISABILITE DE PRODUCTION D'ENERGIE PAR GENERATEURS PHOTOVOLTAÏQUES - AVENANT AU CONTRAT DE BASE

M. CORBIN.- La Commune a lancé une étude de faisabilité de production d'électricité par générateur photovoltaïque. La société INTERNAT ENERGY Solution avait été retenue pour un montant de 18 000 € HT.

Afin d'élargir notre champ d'investigation, il convient de passer une commande supplémentaire sur les 3 sites suivants : Tennis, espace Laulhère et Trinquet.

Cette nouvelle commande fera l'objet d'un avenant au premier contrat.

Le montant est de 3 600 € HT.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ?

M. BAREILLE.- Je souhaite justifier mon vote contre. Je voudrais d'abord poser des questions car c'est allé un peu vite. Je crois, à partir de la délibération, comprendre que ce n'est pas à vocation essentiellement d'autoproduction, puisque l'on parle de tennis, de lieux et que donc c'est essentiellement destiné à la vente d'électricité.

M. LE MAIRE.- Les tennis sont à nous.

M. BAREILLE.- Je ne vois pas ce que l'on va consommer comme électricité au niveau des tennis.

M. LE MAIRE.- La consommation n'est pas tout à fait neutre. Ce ne sont pas les tennis couverts.

M. BAREILLE.- Je crois comprendre que c'est essentiellement pour la revente...

M. LE MAIRE.- Il y aura les deux. Dans la première étude qui nous a été rendue qui conclut à l'utilité d'aller plus loin avec ces trois sites qu'on n'avait pas mis à l'étude au départ, une fois que l'électricité est utilisée pour nos propres bâtiments, il en reste et effectivement, on n'est pas contre le fait de la vendre. Après demain, on ferait les deux.

M. BAREILLE.- La justification de mon vote contre s'appuie sur la question de la revente. J'ai ici un document grand public, un article très bien fait du « Sud-Ouest » récent, qui couvre deux pages. Quand on lit, on s'aperçoit que les principaux bureaux d'études interviennent essentiellement à l'heure actuelle pour régler des litiges dans 90 % des cas par rapport à ce qui avait été promis et qui n'est pas allé au bout. C'est le souci de la commune, en disant que, par exemple, le titre est évocateur : la manne du photovoltaïque a attiré des entreprises peu scrupuleuses, bon nombre de consommateurs se sont fait avoir. Il est dit que l'on commence à dégager quelque chose au bout de 10 ans compte tenu des investissements qu'il faut réaliser. Et un petit encart est particulièrement clair, il ne nécessite pas de commentaires, il dit ceci : « Tout le monde paie le surcoût du photovoltaïque, le tarif d'achat vise à aider au développement de la filière tant que l'électricité d'origine est plus chère que le prix du marché... ». Le problème est là... dans le cadre...

(discussion générale)

Je peux aller au bout ou pas ?

Je dis très clairement que dès l'instant où on serait comme en Allemagne où le tarif de rachat est celui du marché, je serai pour. D'ailleurs, je suis féroce partisan des énergies renouvelables puisque j'ai passé ma vie en tant que responsable national notamment de l'hydroélectricité à relancer cette source. Mais, si nous ne sommes pas dans un système de rachat au tarif du marché, la dernière ligne est claire : le surcoût est absorbé par tous les consommateurs sur leurs factures. Vous verrez que vous payez une ligne qui n'est pas neutre qui s'appelle contribution au service public de l'énergie. Et donc, en supposant que cela marche, -et encore pour une collectivité c'est moins grave qu'un privé,

puisque cela revient à la collectivité quand même – la collectivité fera de l'argent sur les consommateurs. Je me permets de saisir cette question, puisque je siége à l'ADEME, à l'Observatoire de la Précarité de l'ADEME, la problématique que nous avons c'est que sur les 6 milliards qui sont collectés dans le cadre de la contribution au service public de l'électricité, seuls 300 000 peuvent aller pour les tarifs sociaux dans l'électricité et 11 millions de personnes n'y n'accèdent pas. Il faudrait pouvoir dégager 1 million sur les 6 pour pouvoir donner un chèque énergie de 250 € par an.

Donc, je vote contre dans le souci du consommateur mais dans le souci également d'éviter à la collectivité de s'engager dans une aventure qui serait coûteuse et pour elle et, pour les consommateurs.

M. LE MAIRE.- Vous voterez contre le jour où l'on décidera de faire.

Pour l'instant, on est simplement en train de regarder s'il y a ou pas un potentiel.

M. BAREILLE.- Cela n'empêche pas de faire les études, cela n'entrave rien.

M. LE MAIRE.- Votre vote n'entrave rien.

M. BAREILLE.- Ce que j'ai dit est peut-être intéressant et à verser au dossier.

M. LE MAIRE.- C'est peut-être intéressant pour nous de ne pas avoir de regret en se disant un jour que l'on aurait dû étudier la possibilité de le faire. On étudie pour 3 600 €, afin de voir si on peut le faire. On verra bien le jour où l'on prendra la décision en régie d'Énergie justement, de faire ou de ne pas faire, à ce moment-là, il y aura discussion. Je peux citer des personnes qui s'en sortent très bien avec du photovoltaïque et pas loin d'Oloron Sainte-Marie.

M. BAREILLE.- Il y en a, tout dépend du tarif de rachat.

M. LE MAIRE.- Donc, 2 voix contre et 31 voix pour.

(Discussion générale)

M. LABARTHE.- Je n'ai jamais dit que j'étais contre le photovoltaïque, j'ai simplement dit que je n'acceptais pas qu'on mette des panneaux photovoltaïques sur une école et si cela s'était présenté, j'aurais voté contre.

(Discussion générale).

J'ai fait des démonstrations sur le sujet, j'ai expliqué que je ne veux pas mettre en cause la santé des enfants et j'ai fait parvenir des documents qui prouvaient que des incendies avaient eu lieu dans des classes.

39 - MARCHÉ DE RÉALISATION PROVISOIRE DES CHARGES DES EAUX TURBIDES : AVENANT AU MARCHÉ INITIAL POUR LA RÉALISATION D'UN SURPRESSEUR.

M. LABARTHE.- La commune d'Oloron Sainte-Marie a engagé un programme de travaux destinés à améliorer la qualité de l'eau en distribution.

Dans ce cadre, des travaux de mise en place d'équipements hydrauliques (contrôle et gestion des eaux turbides) ont été attribués à la Lyonnaise des Eaux pour un montant de 88 593 € (en cours de réalisation).

Ces travaux engendrent des modifications hydrauliques importantes sur le réseau d'adduction notamment sur la desserte d'Eysus.

Il convient alors, et ce afin de garantir une alimentation sécurisée de cette commune, de procéder à la mise en place d'un surpresseur. Cette disposition peut faire l'objet d'un avenant au marché précédemment cité.

Votre Assemblée est invitée à :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer un avenant d'un montant de 18 000 € H.T. au marché de réalisation provisoire des charges des eaux turbides, concernant la fourniture et la pose d'un surpresseur pour la desserte en eau potable de la Commune d'Eysus.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Marché de réalisation provisoire des charges des eaux turbides : l'avenant au marché initial pour réalisation d'un surpresseur est adopté à l'unanimité

40 - AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) - FINANCEMENT DE L'OPERATION.

M. ROSENTHAL.- Le Conseil Municipal a prescrit la révision de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) en Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), a défini les modalités de concertation et a constitué la Commission locale de l'AVAP.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer un avenant à l'étude AVAP. Le montant global de l'étude de transformation de la ZPPAUP en AVAP s'élève à 145 483 €.

Le Ministère de la Culture et de la Communication met à la disposition des collectivités territoriales une subvention.

Compte tenu du montant important de l'étude, la Direction Régionale des Affaires Culturelles propose d'apporter une aide financière à hauteur de 50 % du coût global du projet TTC en deux tranches, une première en 2015 et une seconde en 2016.

Le tableau qui suit le démontre.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires

- **PRECISER** que la commune préfinance la TVA.

- **SOLLICITER** des financements complémentaires des autres collectivités compétentes en la matière.

- **DECIDER** que la Commune se substituera aux financeurs dans la mesure où les financements sollicités ne seraient pas obtenus.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) - Le financement de l'opération est adopté à l'unanimité

41 - REHABILITATION DU BASSIN DU JARDIN PUBLIC

M. DALL'ACQUA.- Les travaux permettront la reprise de l'étanchéité du bassin du Jardin Public.

Coût de l'opération pour l'étanchéité : 1 802 €,

Coût du Système hydraulique : 43 615 €.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

La réhabilitation du Bassin du Jardin Public est adoptée à l'unanimité.

42 - CHANTIER DE LA CONFLUENCE : PROPOSITION D'UN CONTRAT DE POURSUITE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE.

M. LACRAMPE.- La Commune d'Oloron Sainte-Marie ne dispose plus de maîtrise d'œuvre sur le chantier de la Confluence suite au décès de Monsieur Michel Corajoud le 29 octobre 2014 et à la liquidation de sa société la SARL HORIZON.

Afin de nous garantir les responsabilités qui incombent à la maîtrise d'œuvre durant la réalisation de ces travaux, mais aussi pour respecter le caractère architectural et intellectuel de cet aménagement, il convient de confier la fin de cette mission qui représente environ 30 % au cabinet d'architecture ATRAITS à Bordeaux.

Cette société travaillait pour le compte de Monsieur Michel Corajoud, en sous-traitance sur cette opération.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Chantier de la Confluence : la proposition d'un contrat de poursuite de maîtrise d'œuvre est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie. Je souhaite une bonne soirée à tout le monde.

La Secrétaire,